

**FOCUS**

# EAU ASSAINISSEMENT CADRE D'INTERVENTION SECTORIEL





# AVANT-PROPOS

Le périmètre opérationnel de ce focus sectoriel pour le Groupe AFD couvre l'accès aux services d'eau et d'assainissement, la gestion durable de la ressource ainsi que la gestion du risque d'inondations urbaines. Il ne traite pas des aménagements hydro-agricoles ou des bassins versants ni des infrastructures hydroélectriques qui relèvent respectivement des focus « Agriculture – Développement Rural – Biodiversité » et « Énergie » de l'AFD. Ces enjeux sont néanmoins intégrés dans la description du contexte, la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles et de la gestion intégrée des ressources en eau. Enfin, ce document ne traite pas non plus de la gestion des déchets solides, abordée dans le focus « Villes durables ».

Le périmètre géographique correspond aux territoires où l'AFD apporte sa contribution à savoir l'espace « Tout Afrique », les régions émergentes que sont les « Amériques » et les « Orient » ainsi que les départements et régions d'Outre-mer compris dans l'espace nommé « Les Trois Océans », qui regroupe également les territoires insulaires des océans Indien, Pacifique et Atlantique.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>1. LES DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DU SECTEUR</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1. L'eau et l'assainissement : un bien public et un droit humain</b> .....	<b>8</b>
<b>1.1.1. L'eau, un élément naturel sous tension</b> .....	<b>8</b>
a. La nécessaire gestion de pénuries croissantes .....	8
b. Une dégradation des ressources en eau et des écosystèmes à enrayer .....	9
c. Faire face à un risque d'inondations accru .....	10
<b>1.1.2. L'eau et l'assainissement : un besoin vital des populations</b> .....	<b>11</b>
a. Un droit inégalement satisfait .....	11
b. Répondre à un enjeu majeur de santé publique .....	13
<b>1.2. Des engagements internationaux ambitieux         mais qui peinent à se concrétiser</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2.1. L'eau et l'assainissement au cœur des ODD</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2.2. L'eau et l'assainissement, un levier des accords             sur le climat et la biodiversité</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2.3. Des objectifs hors de portée sans une mobilisation renouvelée</b> .....	<b>17</b>
a. Des besoins en financement significatifs .....	17
b. Le déficit de gouvernance comme frein aux investissements .....	18
<b>1.3. L'engagement français à l'international pour le secteur         de l'eau et de l'assainissement</b> .....	<b>18</b>
<b>1.3.1. Bilan de l'action Eau et Assainissement de l'AFD de 2014 à 2019</b> .....	<b>18</b>
a. Engagements annuels .....	18
b. Axes d'intervention .....	19
c. Impacts .....	19
d. Objectifs thématiques .....	19
<b>1.3.2. La stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement</b> .....	<b>19</b>
<b>1.3.3. Le cadre stratégique général du groupe AFD</b> .....	<b>20</b>

<b>2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SECTORIELLES .....</b>	<b>21</b>
<b>2.1. Approche stratégique .....</b>	<b>22</b>
<b>2.2. Axes d'intervention .....</b>	<b>23</b>
<b>Axe 1. Réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement .....</b>	<b>23</b>
1. Améliorer le niveau de service, en particulier pour l'assainissement .....	23
2. Inclure les zones et les populations les moins desservies .....	24
3. Réduire les inégalités de genre .....	25
4. Adapter les solutions dans les zones de crise et conflit .....	25
<b>Axe 2. Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes .....</b>	<b>26</b>
1. Des cadres sectoriels clairs et efficaces : un indispensable .....	26
2. Renforcer le cercle vertueux de la performance pour les opérateurs .....	27
3. Développer le capital humain et sensibiliser les populations .....	28
<b>Axe 3. Agir à l'échelle territoriale pour plus de résilience .....</b>	<b>29</b>
1. Promouvoir la gestion à l'échelle des bassins pour la sécurité de l'eau .....	29
2. Améliorer la résilience face au risque d'inondation .....	30
3. Réduire l'empreinte écologique du secteur et renforcer sa contribution à l'économie circulaire .....	31
<b>2.3. Accélérateurs .....</b>	<b>33</b>
<b>Accélérateur 1. Les partenariats .....</b>	<b>33</b>
1. L'expertise française .....	33
2. Les bailleurs de fonds .....	33
3. Les réseaux internationaux .....	34
4. Les organisations de la société civile .....	34
<b>Accélérateur 2. L'innovation.....</b>	<b>34</b>
1. Innovations technologiques et numériques .....	34
2. Innovations financières et contractuelles .....	35
<b>Accélérateur 3. La connaissance .....</b>	<b>35</b>
<b>3. PLAN D' ACTIONS – CADRE DE REDEVABILITÉ 2020-2025 ..</b>	<b>37</b>
<b>3.1. Principes et calendrier .....</b>	<b>38</b>
<b>3.2. Cadrage des activités .....</b>	<b>38</b>
<b>3.3. Communication .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 1. L'ODD dédié à l'eau et à l'assainissement .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE 2. L'eau dans les 17 ODD .....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 3. Les outils financiers de l'AFD .....</b>	<b>46</b>

# Résumé

Au cœur des équilibres des écosystèmes et des sociétés, l'eau est un facteur essentiel de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, de la santé, de la dignité ou encore de la paix.

Face aux effets combinés de la croissance démographique, des évolutions des modes de vie et des changements climatiques, la ressource en eau est sous pression, aussi bien en termes de disponibilité que de qualité : près de 4 milliards de personnes vivent d'ores et déjà dans des zones touchées par des pénuries d'eau<sup>1</sup> et à l'échelle mondiale, 80 % des eaux usées sont déversées dans le milieu naturel sans traitement. Les inondations pourraient menacer jusqu'à 20 % de la population mondiale en 2050<sup>2</sup>. Concilier la satisfaction des besoins humains et environnementaux et construire la résilience des populations se présentent alors comme des enjeux majeurs pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

L'accès à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité constitue un défi spécifique. Alors qu'il s'agit d'un droit humain, reconnu par les Nations-Unies en 2010, de nombreux progrès restent à accomplir : deux milliards de personnes n'ont pas accès à un service d'eau potable de qualité à domicile, et près d'une personne sur deux ne dispose pas d'un assainissement adapté<sup>3</sup>. Ce manque d'accès aux services est un marqueur des inégalités géographiques et sociales. Il coûte chaque année la vie à 840 000 personnes dont 300 000 enfants du fait de maladies diarrhéiques et son impact majeur en matière de santé publique a été remis en lumière par la pandémie de Covid-19.

En 2015, l'adoption par les Nations-Unies d'un Objectif de Développement Durable dédié à l'eau et à l'assainissement (ODD 6) a constitué une reconnaissance de l'importance de ces enjeux et un véritable espoir. La mobilisation internationale sur le climat et la biodiversité, dont l'eau est un levier, se présente également comme une opportunité. Pour autant, force est de constater que le secteur souffre d'un manque criant de financement pour atteindre ses objectifs du fait d'un déficit de gouvernance souvent prégnant.

En déclinaison de la stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (2020-2030) et de la vision du Groupe AFD (en particulier sa stratégie de transition territoriale et écologique), le présent cadre d'intervention sectoriel renouvelle la mobilisation du Groupe en faveur du secteur de l'eau et l'assainissement.

Il se construit autour de trois axes d'intervention :

- Réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement : l'AFD continuera d'investir pour le développement des services, à travers des infrastructures aussi bien collectives que décentralisées. Son action sera résolument tournée vers le nécessaire effort de rattrapage en matière d'assainissement (collecte et épuration) et vers la réduction des inégalités géographiques et sociales (y compris pour l'émancipation des femmes et des filles). Une approche spécifique sera développée pour les zones de crises et conflits ;
- Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes : l'appui aux réformes de gouvernance sectorielle et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs resteront au cœur de l'action de l'AFD. Il s'agira d'accompagner la mise en place de cadres institutionnels et financiers adéquats, l'amélioration du fonctionnement des opérateurs et le développement du capital humain afin de garantir la durabilité des infrastructures et la qualité du service fourni. La sensibilisation des populations et leur participation seront également considérées comme des clés de changement ;
- Agir à l'échelle territoriale pour plus de résilience climatique et écologique : en matière de gouvernance des ressources en eau, la gestion intégrée par bassins, qui permet une répartition concertée et durable entre les usages, y compris dans les bassins transfrontaliers, est réaffirmée comme une priorité pour garantir la sécurité de l'eau. La réduction du risque d'inondations au bénéfice des villes sera également appréhendée à cette échelle et mettra en avant la complémentarité entre les infrastructures grises et vertes ainsi que l'importance des enjeux institutionnels. Les actions de l'AFD viseront enfin à favoriser l'insertion territoriale des services d'eau et d'assainissement : il s'agit de développer leur efficacité, leur sobriété et leur contribution à l'économie circulaire ainsi que de maximiser leurs co-bénéfices environnementaux, en particulier à travers les solutions fondées sur la nature.

Ce cadre d'intervention sectoriel s'articule également autour de trois accélérateurs de l'action : les partenariats, en particulier avec les acteurs français, les innovations et la connaissance, seront autant de leviers pour atteindre les ambitions fixées. Ils seront déclinés aussi bien dans les domaines techniques, institutionnels, sociaux que financiers.

<sup>1</sup> *Four billion people facing severe water scarcity* By Mesfin M. Mekonnen, Arjen Y. Hoekstra, Science Advances 12 Feb 2016, <https://doi.org/10.1126/sciadv.1500323>

<sup>2</sup> Données sur les personnes en situation de vulnérabilité, Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, OCDE, 2012.

<sup>3</sup> Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020. Gros plan sur les inégalités. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2021.



# **1. LES DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DU SECTEUR**

# 1.1. L'eau et l'assainissement : un bien public et un droit humain

## 1.1.1. L'EAU, UN ÉLÉMENT NATUREL SOUS TENSION

Au cœur des équilibres des écosystèmes, l'eau est par nature en partage, entre les milieux et les espèces et entre les différents usages des populations humaines. Les changements climatiques et sociétaux perturbent fortement cette équation aquatique. Face à ces deux effets interdépendants, concilier la satisfaction des besoins des écosystèmes, celle de l'ensemble des besoins humains et la protection des populations se présente comme l'un des enjeux majeurs de ce siècle.

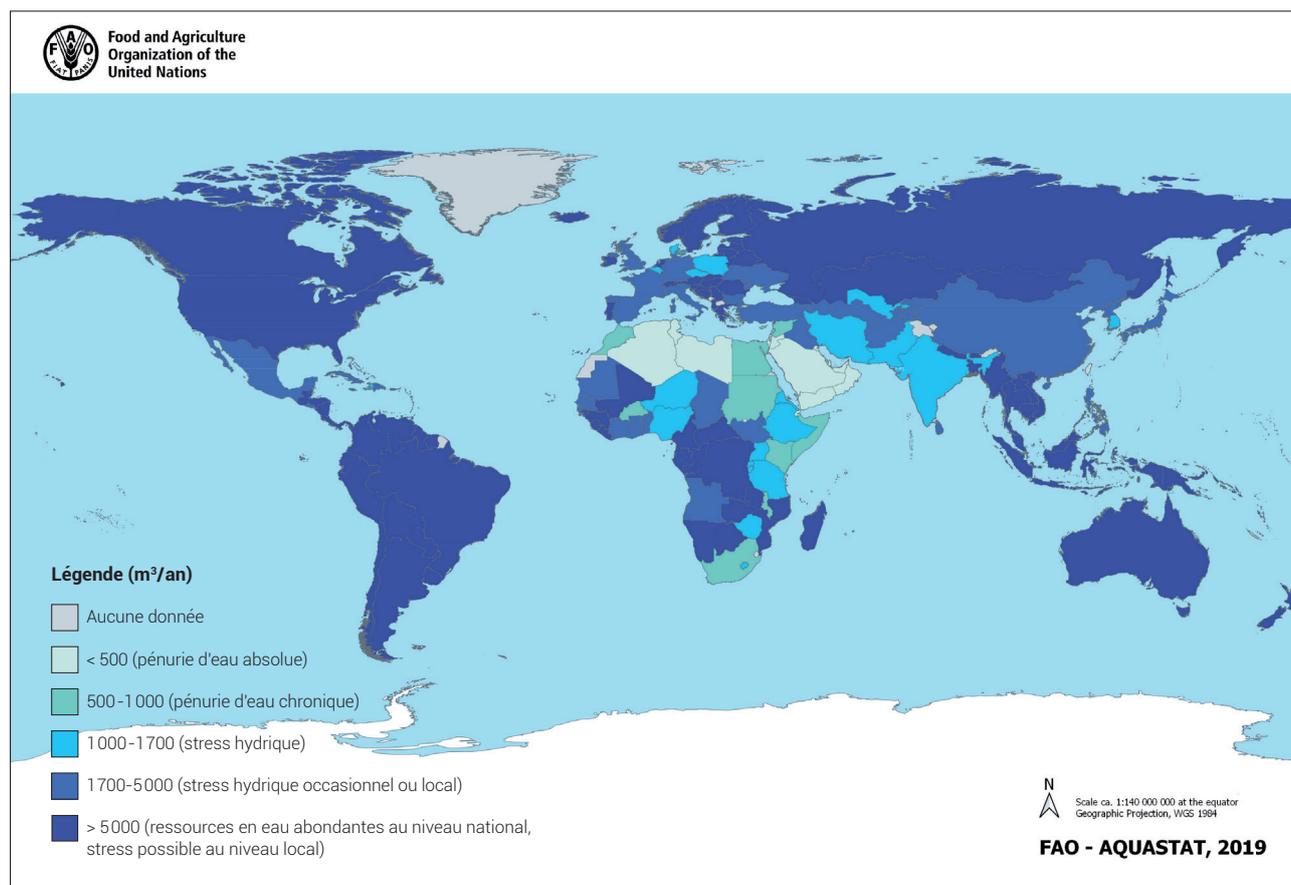
### a. La nécessaire gestion de pénuries croissantes

Au niveau mondial, l'utilisation d'eau pour les différents usages agricole et d'élevage, industriel et domestique augmente de près de 1 % par an depuis 1980<sup>4</sup> en raison

de la croissance démographique, du développement économique et de l'évolution des modes de consommation (régimes alimentaires carnés, industrialisation, etc.). En moyenne, l'agriculture représente 69 % des prélèvements, l'industrie 19 % et la consommation d'eau à usage domestique 12 %<sup>5</sup>. L'eau domestique connaît cependant la plus forte croissance avec plus 600 % lors des cinquante dernières années<sup>6</sup>.

La disponibilité de l'eau pour tous ces besoins humains est très inégale en fonction des régions : elle varie de 93 000 m<sup>3</sup> par an par habitant à moins de 1 000 m<sup>3</sup> dans certains pays<sup>7</sup> et sa répartition peut être très disparate au sein même des pays.

FIGURE 1 RESSOURCE EN EAU RENOUEVELABLE PAR AN ET PAR PERSONNE EN M<sup>3</sup> (2017)



Source : <http://www.fao.org/aquastat>

<sup>4</sup> Source AQUASTAT, <http://www.fao.org/aquastat>

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Source WRI <https://www.wri.org/our-work/topics/water>

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/3/y4473e/y4473e08.htm#TopOfPage>, page web consultée le 02 décembre 2020.

## LE NEXUS EAU-ÉNERGIE

Sous l'effet du changement climatique, l'interdépendance de l'eau et de l'énergie devrait s'intensifier. Le secteur de l'eau et de l'assainissement représente 4% de la consommation d'électricité mondiale<sup>12</sup> et d'ici à 2040, la quantité d'énergie utilisée devrait plus que doubler. Parmi les causes de cette augmentation, la diminution de la disponibilité des ressources en eau douce peut conduire à une plus grande dépendance vis-à-vis des sources d'approvisionnement en eau énergivores telles que le dessalement.

Par ailleurs, la raréfaction des ressources en eau pèsera sur la sécurité énergétique. Elle pourrait impacter les filières dépendantes de systèmes de refroidissement (centrales thermiques ou nucléaires) et la production d'hydroélectricité.

Toutefois, le nexus eau-énergie offre également des perspectives encourageantes. Des optimisations énergétiques, la réduction des fuites dans les réseaux ou encore l'utilisation de sous-produits de l'assainissement pour la production de biogaz permettraient de réduire la consommation énergétique du secteur de l'eau et de l'assainissement de 15 % d'ici à 2040<sup>13</sup>. De plus, si leur impact sur l'environnement doit être considéré avec attention, toutes les opportunités de production d'hydroélectricité sont loin d'avoir été exploitées ou même explorées. Les barrages multi-usages (seulement 30 % des barrages aujourd'hui<sup>14</sup>) sont une opportunité intéressante d'améliorer la gestion intégrée des ressources en eau : ils bénéficient à l'ensemble des usages en tirant souvent leur financement de la rentabilité plus élevée du volet hydroélectrique.

Dans l'ensemble, cette optimisation du nexus eau-énergie est un facteur important d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. C'est aussi une nécessité pour se préparer aux défis à venir à long terme d'un monde post-carbone, qui supposera des infrastructures drastiquement plus sobres et un partage des ressources plus contraint.

Ainsi, cette disponibilité par habitant est devenue inférieure aux besoins dans de nombreuses zones, les plaçant en situation de vulnérabilité, stress ou de rareté absolue. Il s'agit en particulier d'un arc géographique s'étalant de l'ouest de la Méditerranée à la Chine, auquel s'ajoutent le sud-ouest de l'Amérique du nord, la côte pacifique sud-américaine ou encore une partie de l'Afrique australe et de l'Australie. Les prélèvements dépassent désormais plus de 80 % des ressources disponibles dans 17 pays représentant près du quart de la population mondiale<sup>8</sup>.

Ces situations de stress et de pénurie vont s'accroître et se multiplier du fait de la poursuite de la croissance démographique ainsi que de l'élévation des températures et de

la modification des régimes pluviométriques liées au changement climatique. Elles constituent un facteur de risque de tension et de destabilisation politique, voire de crise géopolitique lorsque ces ressources sont transfrontalières, comme par exemple en Asie mineure ou encore sur le continent africain où les bassins transfrontaliers occupent 60 % du territoire et couvrent 80 % des besoins en eau.

Parce qu'elle est à considérer comme un bien commun, c'est-à-dire non exclusif mais sujet à rivalité entre usagers, la ressource en eau doit faire l'objet d'un partage garantissant ses fonctions sociales, économiques et écosystémiques. La mise en place d'une gestion concertée à l'échelle des bassins versants et des territoires participe ainsi aux stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique et de la construction de trajectoires de développement plus résilientes. Or en 2020, seulement un quart des pays mettent en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux et à peine 22 sur 153 ont mis en place des accords transfrontaliers sur l'ensemble des bassins concernés<sup>9</sup>.

Les leviers d'action vers des modèles plus sobres en eau continueront de relever majoritairement du secteur agricole et de l'alimentation (modes de production et de consommation, efficacité de l'irrigation à périmètre constant, ressources alternatives comme la réutilisation des eaux usées traitées) d'autant que cet usage poursuivra sa croissance au rythme des besoins alimentaires et de leur globalisation. Dans le secteur industriel, les gisements d'économie d'eau ou de réutilisation d'eaux usées (secteur minier notamment) sont eux aussi significatifs. La sécurisation de l'usage domestique, prioritaire et amené à consommer une part plus importante<sup>10</sup> dans les situations de pénurie, sera en tous cas liée principalement à l'optimisation de tous les usages, en particulier agricole. Ainsi, plus d'un quart des 500 plus grandes agglomérations dans le monde ont été répertoriées comme vulnérables au risque de pénurie chronique d'ici à 2050<sup>11</sup> mais leur nombre pourrait diminuer de moitié avec une priorisation adaptée de l'utilisation de l'eau.

### b. Une dégradation des ressources en eau et des écosystèmes à enrayer

La qualité des ressources en eau se détériore sous l'effet de plusieurs phénomènes combinés. Les eaux usées, qu'elles soient domestiques, agricoles ou industrielles, sont porteuses de plusieurs types de polluants : il s'agit de macro-polluants (notamment les matières organiques), qui entraînent un appauvrissement en oxygène dissous indispensable à la vie aquatique et au procédé d'auto-épuration des milieux, ou de micro-polluants dont la toxicité affecte des millions de personnes et d'êtres

<sup>8</sup> World Resources Institute, 2019, <https://www.wri.org/blog/2019/08/17-countries-home-one-quarter-world-population-face-extremely-high-water-stress>

<sup>9</sup> UN-Water, 2020: Summary Progress Update 2021 – SDG 6 – water and sanitation for all. Version: 1 March 2021. Geneva, Switzerland

<sup>10</sup> La consommation des ménages a augmenté de plus de 600% entre 1960 et 2014, Betsy Otto and Leah Schleifer, *Domestic Water Use Grew 600% Over the Past 50 Years*, World Resource Institute, Février 2020.

<sup>11</sup> Flörke, M., Schneider, C. & McDonald, R.I. Water competition between cities and agriculture driven by climate change and urban growth. *Nature Sustainability*, 51–58 (2018), <https://doi.org/10.1038/s41893-017-0006-8>

<sup>12</sup> Water Energy Nexus, Excerpt from the World Energy Outlook 2016, International Energy Agency.

<sup>13</sup> Ibid.

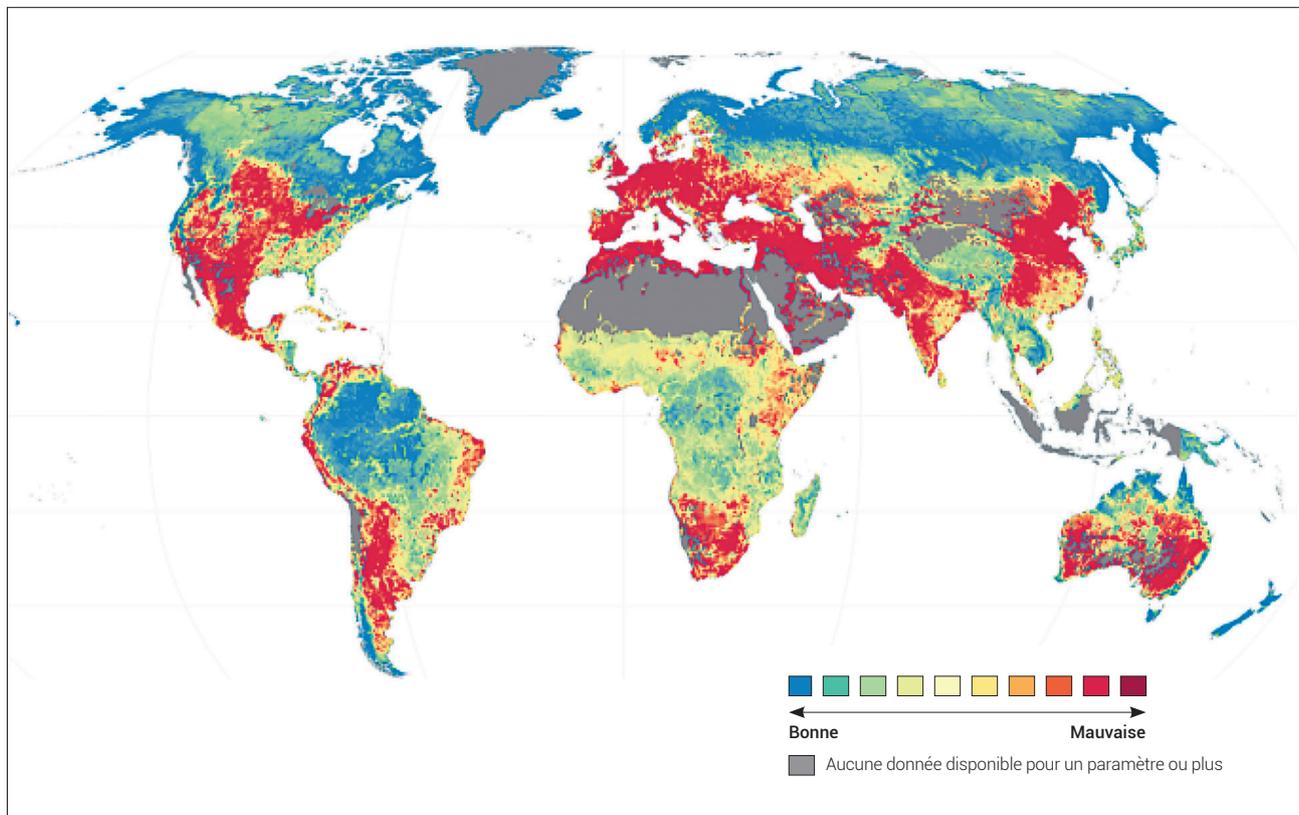
<sup>14</sup> Policy Perspectives, Multi-Purpose Water Infrastructure, OECD, October 2017.

vivants<sup>15</sup>. Dans le monde, il est probable que 80 % de ces eaux usées soient rejetées dans le milieu naturel sans aucun traitement et cette proportion monte à 91 % dans les pays à faible revenu<sup>16</sup>. À cela s'ajoutent des pollutions diffuses importantes causées par l'utilisation d'engrais et de pesticides dans l'agriculture, avec les mêmes effets. Certains de ces effets (comme la prolifération de pathogènes) sont par ailleurs renforcés par l'augmentation de la température de l'eau liée au changement climatique. La déforestation, la dégradation des sols et leur artificialisation conduisent quant à elles à l'augmentation du transport de minéraux polluants dans les masses d'eau. Les

prélèvements excessifs dans les nappes provoquent leur salinisation, notamment par des intrusions marines en zones côtières.

Ainsi, la proportion des masses d'eau impropres à la consommation humaine et au maintien du vivant augmente considérablement. Depuis 1970, les populations d'animaux d'eau douce (notamment amphibiens, reptiles et poissons) ont diminué en moyenne de 84 % (soit 4 % par an)<sup>17</sup> et les sites faiblement oxygénés situés près des côtes (incluant les estuaires) ont été multipliés par 10 depuis 1950<sup>18</sup>.

**FIGURE 2 QUALITÉ GLOBALE DE L'EAU SELON TROIS CRITÈRES COMBINÉS (AZOTE, SALINITÉ DE L'EAU ET DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGÈNE) POUR LA PÉRIODE 2000-2010**



Source : Banque mondiale et infographie Le Monde.

Comme pour les aspects quantitatifs, cette dégradation de la qualité des ressources en eau et des écosystèmes appelle à une évolution substantielle des modèles agricoles, d'occupation des sols ainsi que des modes de production industrielle. Le développement du traitement des eaux usées, domestiques, agricoles et industrielles en est également un élément incontournable.

### c. Faire face à un risque d'inondations accru

Depuis près de trois décennies, les catastrophes naturelles causées par des aléas liés au climat (sécheresses, cyclones, crues torrentielles, submersions marines, pluies) causent 90 % des dégâts estimés<sup>19</sup>. Il est attendu, du fait du changement climatique et de ses conséquences sur les régimes hydrologiques, que leur fréquence et intensité s'accroissent.

<sup>15</sup> Les métaux lourds, les solvants, les résidus pharmaceutiques ou les microplastiques appartiennent à la catégorie des micropolluants à l'origine de nouveaux risques sanitaires.  
<sup>16</sup> WWAP (Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau). 2017. Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2017. Les eaux usées – Une ressource inexploitée. Paris, UNESCO, 2017.  
<sup>17</sup> Indice Planète Vivante Eau Douce 2020, Rapport Planète Vivante 2020 WWF, [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-09/20200910\\_Synthese\\_Rapport-Planete-Vivante-2020\\_WWF-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-09/20200910_Synthese_Rapport-Planete-Vivante-2020_WWF-min.pdf)  
<sup>18</sup> Breitburg, D. et al. Declining oxygen in the global ocean and coastal waters. Science, 4 janvier 2018.  
<sup>19</sup> Le coût humain des catastrophes liées au climat, Rapport de l'ONU, Novembre 2015.

En matière d'inondations, l'augmentation de l'aléa se conjugue, en un cocktail destructeur, à une vulnérabilité croissante du fait de l'urbanisation et ses effets tels que l'artificialisation des sols, et l'occupation de zones inondables. Elles constituent déjà l'une des catastrophes naturelles les plus dommageables, en dégâts matériels et de manière plus limitée en vies humaines du fait de leur fréquence d'une part, et d'autre part des déplacements de population et des pertes économiques qu'elles provoquent. L'OCDE considère qu'elles pourraient menacer jusqu'à 20 %<sup>20</sup> de la population mondiale et 45 000 milliards USD d'actifs en 2050, avec des risques particulièrement élevés en Asie du Sud. En contaminant les sources d'eau et en détruisant les infrastructures, les inondations constituent par ailleurs un défi supplémentaire pour l'accès pérenne à l'eau et l'assainissement.

Dans ce contexte, développer la résilience des populations en matière d'inondations suppose de construire une capacité de réponse aux catastrophes mais aussi et surtout de repenser l'occupation des territoires afin réduire la vulnérabilité des populations et des biens. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur la connaissance des risques et de reconnecter les implantations humaines et leurs milieux afin de bénéficier des services écosystémiques de protection qu'ils apportent.

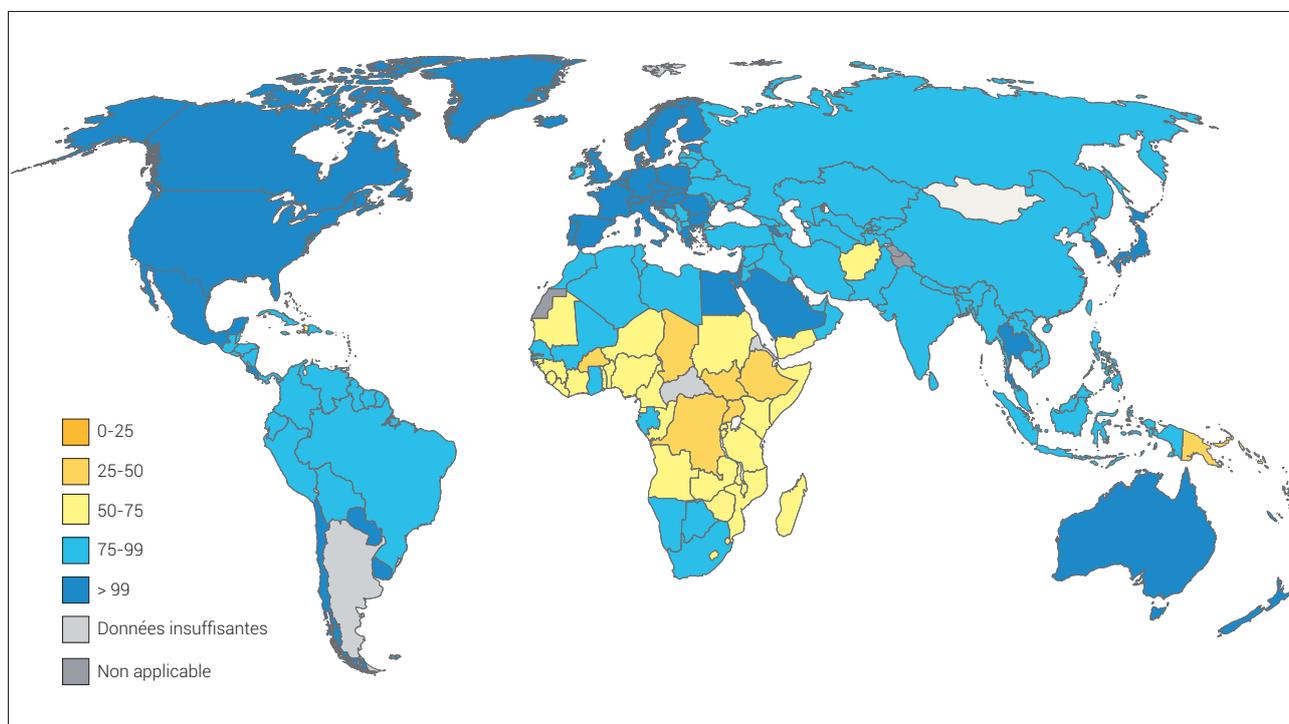
### 1.1.2. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : UN BESOIN VITAL DES POPULATIONS

En 2010, les Nations unies ont reconnu l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme « un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'Homme »<sup>21</sup>. La mise en œuvre pleine et entière de ce droit suppose des services disponibles, accessibles, sûrs, acceptables et abordables, sans discrimination. Elle constitue un facteur de dignité et de bonne santé pour chacun, ainsi qu'une condition de l'émancipation de tous.

#### a. Un droit inégalement satisfait

Malgré des progrès majeurs dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)<sup>22</sup>, 1 personne sur 10 était toujours dépourvue d'un accès à un service de base<sup>23</sup> en 2020. Deux milliards de personnes ne disposaient pas d'un service d'eau géré en toute sécurité c'est-à-dire accessible à domicile, en quantité et en qualité suffisante.

**FIGURE 3 POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT RECOURS AU MOINS À DES SERVICES DE BASE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON, 2020**



Source : JMP<sup>24</sup>

<sup>20</sup> Données sur les personnes en situation de vulnérabilité, Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, OCDE, 2012.

<sup>21</sup> Résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-unies en date du 28 juillet 2010.

<sup>22</sup> 2,6 Mds de personnes ont accédé à un service d'eau élémentaire entre 1990 et 2015 et l'OMD portant sur l'eau (qui visait à diminuer de moitié la part de la population mondiale n'ayant pas accès à une source d'eau améliorée) a été atteint dès 2010, Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau : mise à jour 2015 et évaluation des OMD, UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2015.

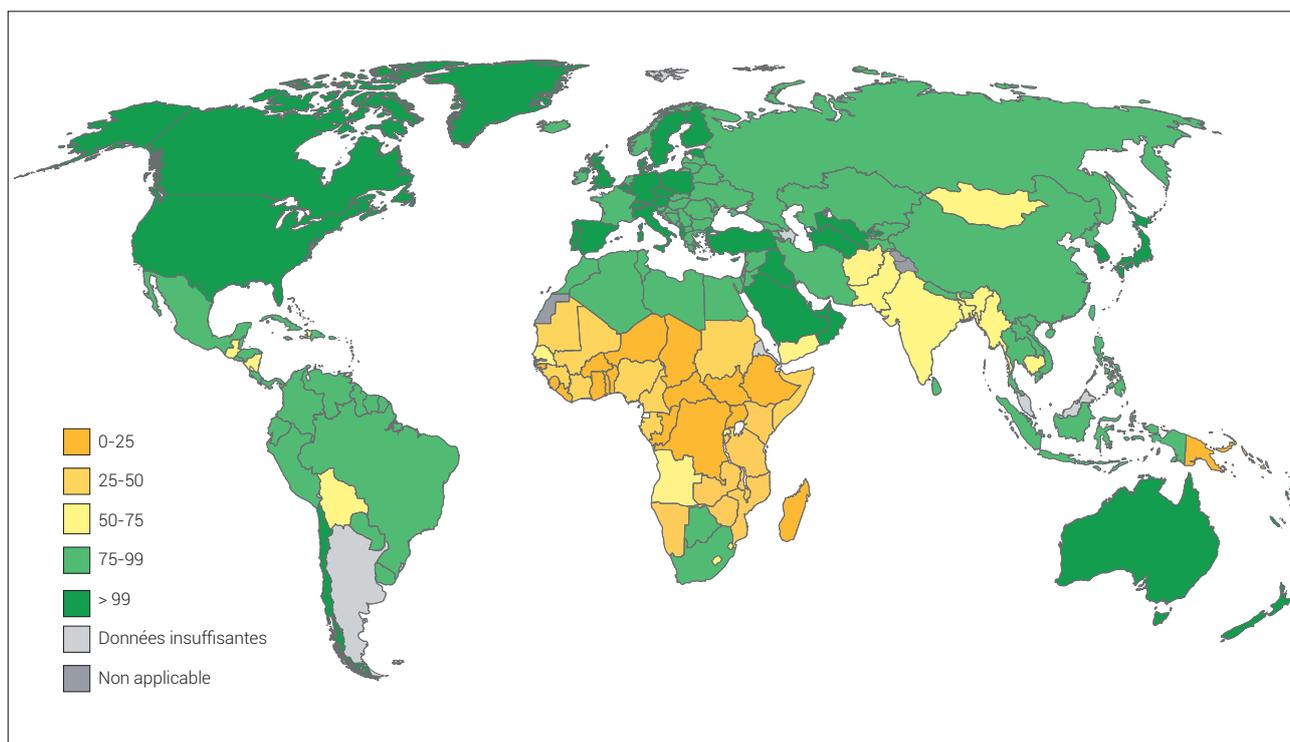
<sup>23</sup> Un service d'eau élémentaire correspond à l'accès à un point d'eau amélioré c'est-à-dire : (i) qui, de par sa construction, protège suffisamment des contaminations extérieures, en particulier des matières fécales (raccordement individuel au réseau, borne fontaine publique, forage, puits ou source protégés, collecte de l'eau de pluie) et (ii) avec un critère d'accessibilité (à moins de 30 minutes aller-retour, attente comprise).

<sup>24</sup> Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020. Gros plan sur les inégalités. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2021.

En ce qui concerne l'assainissement, le constat est encore plus préoccupant et appelle à des efforts de rattrapage. L'ODD n'a pas été atteint et 2 personnes sur 10 ne bénéficiaient toujours pas d'un service de base (toilettes améliorées)<sup>25</sup> en 2020. 494 millions de personnes n'avaient pas d'autres choix que de pratiquer la défécation à l'air libre.

Si l'on s'intéresse à l'ensemble de la filière d'assainissement, près de la moitié de la population mondiale ne dispose pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité, c'est-à-dire comprenant des installations sanitaires non partagées et associées à un traitement des excréments.

**FIGURE 4 POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT RECOURS AU MOINS À DES SERVICES DE BASE D'ASSAINISSEMENT, 2020**



Source : JMP<sup>26</sup>

L'accès à l'eau et à l'assainissement est un marqueur d'inégalités : d'abord entre régions du monde avec des indicateurs particulièrement bas en Afrique subsaharienne<sup>27</sup> ; entre les zones urbaines et rurales, en défaveur de ces dernières<sup>28</sup> ; et au sein d'une même ville ou territoire, avec des taux d'accès des populations les plus pauvres plus faibles et qui progressent moins vite.

Le fardeau du manque d'accès à des infrastructures d'eau et d'assainissement pèse plus lourdement sur les femmes et les filles. Ce sont principalement elles qui se consacrent à la corvée d'eau<sup>29</sup>, limitant d'autant leur temps disponible

pour d'autres activités sociales ou économiques. Les pratiques de défécation à l'air libre et l'absence de toilettes (à domicile, dans les écoles ou centres de santé) sont un facteur d'absentéisme scolaire et exposent à des risques de harcèlement et d'agression. Une gestion satisfaisante de l'hygiène menstruelle n'est possible qu'avec un accès adéquat à l'eau et l'assainissement. Le manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène est, de manière générale, un facteur spécifique de maladies pour les femmes et les filles, notamment en matière de santé maternelle<sup>30</sup>. Enfin, la gestion de la ressource ou des services ne laisse souvent que peu de place à la voix des femmes<sup>31</sup>.

<sup>25</sup> La cible mondiale OMD pour l'eau et l'assainissement, qui visait à diminuer de moitié la part de la population n'ayant pas accès à un assainissement amélioré accusait en 2015 un déficit de près de 700 millions de personnes. Un service d'assainissement élémentaire correspond à un dispositif amélioré c'est-à-dire qui garantit une séparation hygiénique des excréta humains (toilettes avec chasse d'eau, latrines à fosse avec dalle, latrine ventilée, latrine sèche avec du compost, etc.). Les installations partagées et publiques ne sont pas considérées comme améliorées.

<sup>26</sup> Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020. Gros plan sur les inégalités. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2021.

<sup>27</sup> 70 % de la population d'Afrique subsaharienne n'a pas accès à un service géré en toute sécurité pour l'eau et 82 % pour l'assainissement.

<sup>28</sup> 86 % de la population en zone urbaine contre 60 % en zone rurale a accès à des services d'eau gérés en toute sécurité toutes régions du monde confondues ; le taux de défécation à l'air libre s'élève de son côté à 1 % en zones urbaines contre 13 % en zones rurales.

<sup>29</sup> Cette corvée représente chaque jour 200 millions d'heures, soit plus de 22 000 ans, UNICEF, Sanjay Wijesekera, 29 août 2016, [https://www.unicef.org/media/media\\_92690.html](https://www.unicef.org/media/media_92690.html)

<sup>30</sup> On estime que 15% des décès maternels surviennent du fait de mauvaises conditions d'hygiène ; Stratégie de l'OMS sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène 2018-2025. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2018.

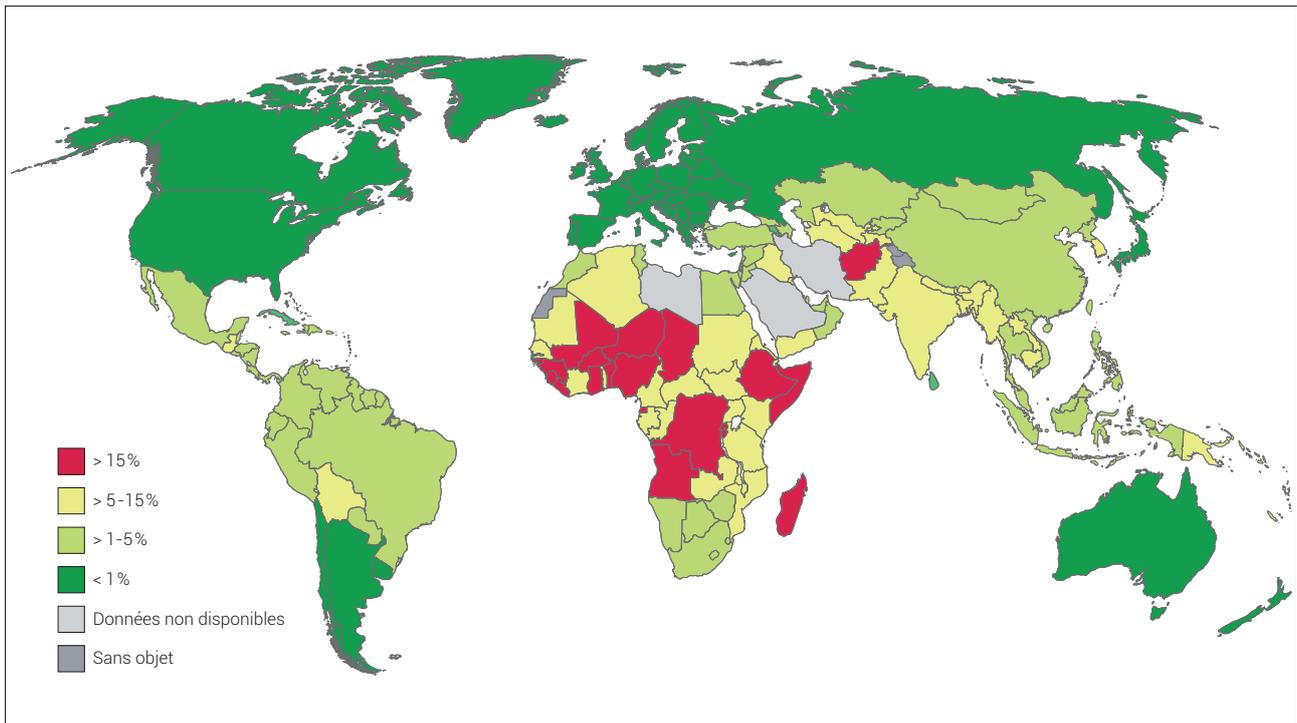
<sup>31</sup> Women in Water Utilities: Breaking Barriers – Banque Mondiale, 2019.

## b. Répondre à un enjeu majeur de santé publique

La consommation d'une eau contaminée et des conditions d'hygiène et de salubrité insuffisantes sont à l'origine de maladies hydriques graves (choléra, typhoïde, dysenterie, hépatites A et E, paludisme, dengue, gale, etc.). Malgré une réduction significative ces vingt dernières années, 840 000

décès<sup>32</sup> (dont 300 000 enfants<sup>33</sup> de moins de 5 ans) sont encore constatés chaque année du fait de maladies diarrhéiques liées aux conditions d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. L'accès insuffisant à des services de qualité est par ailleurs l'une des causes sous-jacentes de la sous-nutrition et y remédier est un levier important d'amélioration du statut nutritionnel.

**FIGURE 5 POURCENTAGE DE DÉCÈS IMPUTABLE À UNE MALADIE OU À UNE BLESSURE LIÉE À DES SERVICES INSUFFISANTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU, DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT**



Parce que la qualité bactériologique de l'eau se dégrade souvent entre les points de prélèvement et de consommation de l'eau, le raccordement domiciliaire et la continuité du service réduisent le risque de morbidité diarrhéique. Il en est de même pour l'accès à l'assainissement et au lavage des mains<sup>34</sup>. Ces constats vont dans le sens d'une ambition élevée par rapport à la qualité de service proposée aux populations.

Déjà très importante, la prévalence de l'ensemble des maladies hydriques sera aggravée par l'élévation des températures causée par le changement climatique (qui pourrait entraîner près de 250 000 décès supplémentaires par an entre 2030 et 2050<sup>35</sup>). Dans de nombreux contextes,

développer l'accès à des services de qualité relève donc de l'adaptation aux effets des bouleversements du climat.

L'absence d'eau et d'assainissement, si elle est problématique à domicile, l'est tout autant dans les établissements scolaires et de santé. Par exemple, un quart des établissements de santé en 2016<sup>36</sup> et 31% des écoles en 2019 ne disposaient pas d'un service élémentaire d'eau. Les inégalités géographiques sont là aussi criantes avec des taux particulièrement faibles dans les pays les moins avancés<sup>37</sup>. Construire des liens entre les politiques de l'eau et de l'assainissement et celles de l'éducation et de la santé se présente ainsi comme une nécessité.

<sup>32</sup> Preventing diarrhoea through better water, sanitation and hygiene: exposures and impacts in low- and middle-income countries, Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2014.

<sup>33</sup> Page web de l'Organisation Mondiale de la Santé, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/diarrhoeal-disease>, consultée le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

<sup>34</sup> Le risque de morbidité diarrhéique est réduit de 75 % par le raccordement domiciliaire et de 36% par la continuité du service par rapport à un service plus élémentaire; un meilleur taux de couverture pour les services d'assainissement et le lavage des mains avec du savon diminuent ce risque à hauteur de 25 % et 30 %. Impact of drinking water, sanitation and handwashing with soap on childhood diarrhoeal disease: updated meta-analysis and meta-regression, J. Wolf et al., <https://doi.org/10.1111/tmi.13051>, Tropical Medicine and International Health, 2018.

<sup>35</sup> <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>

<sup>36</sup> WASH dans les établissements de santé, Rapport référentiel mondial 2019, Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2019.

<sup>37</sup> La proportion d'établissements de santé sans accès qui monte à 50% pour l'eau et 75% pour l'assainissement en Afrique subsaharienne. Dans les pays les moins avancés, la moitié des écoles n'ont pas de services d'assainissement et d'approvisionnement en eau de base ; WASH dans les établissements de santé, Rapport référentiel mondial 2019, Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2019.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 a d'ailleurs rappelé que des services d'eau et d'assainissement performants doivent être considérés comme faisant partie intégrante de la politique de santé publique. Alors qu'il s'agit d'un maillon clé de la lutte contre la pandémie, 29 % de la population mondiale n'a pas accès à des dispositifs de lavage de mains avec du savon à domicile, premier geste barrière contre la diffusion du virus. Par ailleurs, la crise sanitaire a mis les opérateurs d'eau et d'assainissement de nombreux pays sous tension : ils ont dû faire face à des besoins supplémentaires, à une difficulté d'accès au terrain et aux approvisionnements ou encore à une fragilisation de leur équilibre financier (moratoire sur les factures, capacité à payer en baisse, etc.).

La part des prélèvements domestiques étant réduite par rapport à l'eau agricole, les inégalités d'accès aux services d'eau et d'assainissement ne sont que très peu corrélées à la disponibilité de la ressource en eau. Elles s'expliquent le plus souvent par l'insuffisance de la planification et des investissements en infrastructures et les défaillances en termes de gestion technique et financière des services. Elles supposent des efforts spécifiques dans les zones géographiques les moins bien dotées, pour les populations les plus défavorisées et afin de combler les retards, notamment en matière d'assainissement.

# 1.2. Des engagements internationaux ambitieux mais qui peinent à se concrétiser

## 1.2.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT AU CŒUR DES ODD

En 2015, les Nations unies ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la période 2015-2030, établissant ainsi pour la première fois une vision universelle et intégrée de l'Agenda du développement durable. L'eau et l'assainissement font partie des 17 priorités retenues, à travers l'objectif 6 qui vise à « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Cet objectif est décomposé en 8 cibles et 11 indicateurs (voir annexe 1).

En cohérence avec le droit humain à l'eau et à l'assainissement, l'ODD 6 démontre un fort regain d'ambition de la communauté internationale : alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) visaient une division par deux de la part de la population n'ayant pas accès à un service élémentaire<sup>38</sup>, il s'agit dorénavant d'assurer à l'ensemble de la population, y compris les plus vulnérables, un service de qualité, c'est-à-dire géré en toute sécurité<sup>39</sup>. L'ODD traite par ailleurs de l'ensemble du cycle de l'eau en mettant en avant la nécessité d'une gestion optimisée et durable de la ressource, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, y compris à l'échelle transfrontalière.

Par nature transversaux, les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement participent de l'atteinte des 17 objectifs de l'Agenda 2030 (voir annexe 2) et sont explicitement inclus dans de nombreuses cibles des autres ODD, comme l'ODD 3 relatif à la bonne santé et au bien-être, l'ODD 13 relatif aux mesures de lutte contre les changements climatiques ou les ODD 14 et 15 portant sur la conservation de la vie aquatique et terrestre. Ces enjeux sont également importants pour l'atteinte de l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, l'ODD 4 relatif à une éducation de qualité, l'ODD 11 relatif à des villes et communautés durables ou encore l'ODD 10 portant sur la réduction des inégalités.

## 1.2.2. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, UN LEVIER DES ACCORDS SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

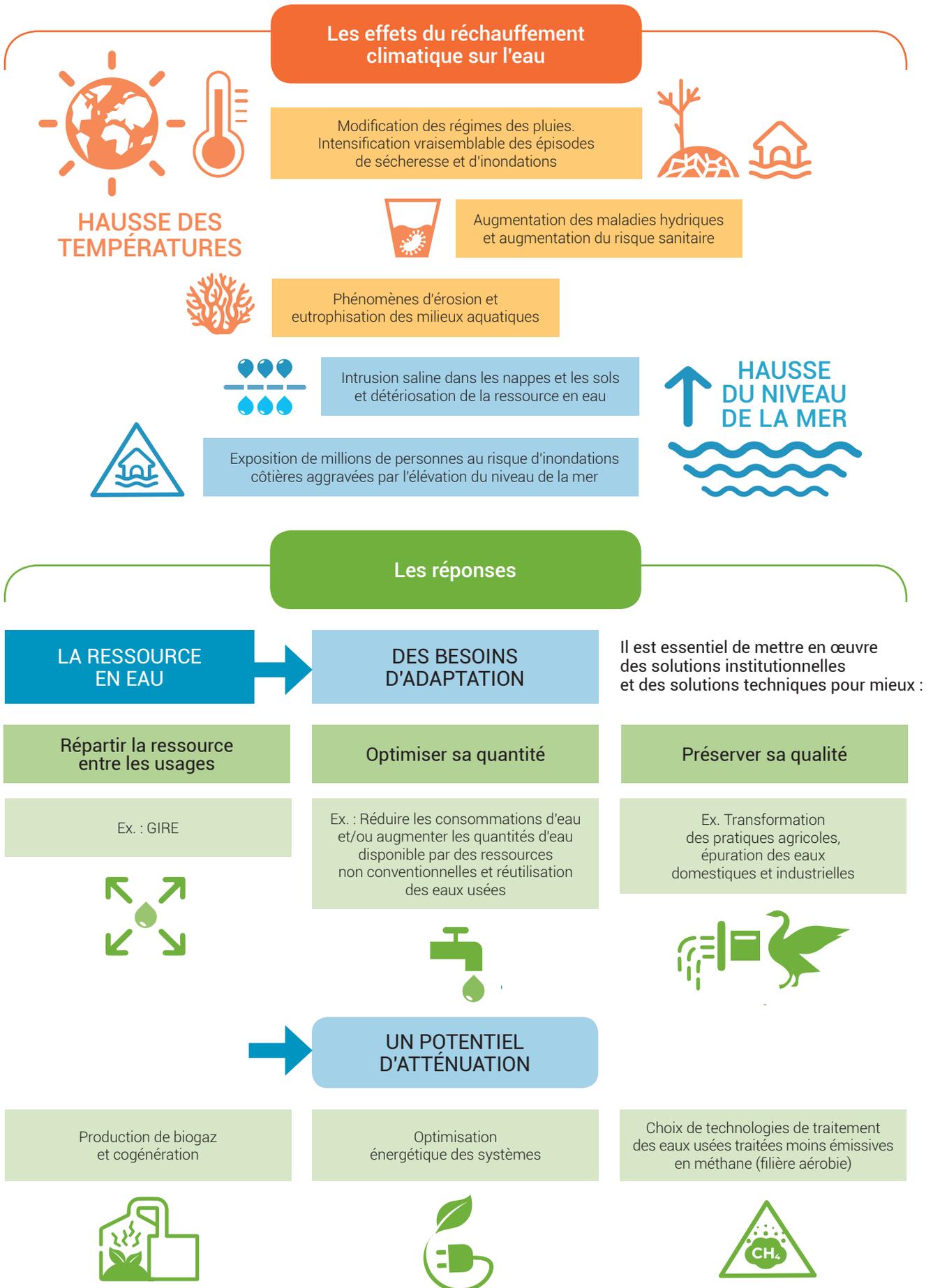
Agir pour l'ODD 6, c'est également contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, adopté en 2015. L'eau est en effet intimement liée au changement climatique (voir figure 6). Par tous les compartiments de son cycle, elle constitue l'un des vecteurs principaux par lequel il impactera les sociétés et les écosystèmes. Avec la hausse des températures adviennent (i) la montée des océans et l'intensification du cycle de l'eau, qui renforcent les risques d'inondations, (ii) l'augmentation de l'évapotranspiration et la disparition des glaciers, qui accentuent les sécheresses et (iii) la prolifération d'agents pathogènes, qui accroît la prévalence des maladies hydriques. Les évolutions plus difficilement prévisibles des régimes de précipitations obligent quant à eux à repenser les méthodes et les ouvrages de mobilisation de la ressource en eau et de protection contre les crues. L'eau est ainsi clairement identifiée comme un enjeu majeur dans 91 % des volets d'adaptation<sup>40</sup> des contributions déterminées au niveau national (CDN). Elle représente, depuis 2011, 43 % de la finance pour l'adaptation au changement climatique, mais ne pèse que pour 3 % de la finance climat au total du fait du déséquilibre de cette dernière en faveur de l'atténuation. Si elles sont plus limitées, les contributions du secteur à l'atténuation existent néanmoins (éviter des émissions de méthane, production de biogaz et cogénération, optimisation énergétique des systèmes).

<sup>38</sup> L'eau de boisson provenant d'une source améliorée avec un temps de collecte de 30 minutes ou moins l'aller-retour, incluant la file d'attente.

<sup>39</sup> L'eau de boisson provenant d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin, exempte de contamination de matières fécales (et des produits chimiques d'intérêt prioritaire).

<sup>40</sup> 83 % des 162 contributions déterminées au niveau national comprennent un volet d'adaptation.

FIGURE 6 L'INTERDÉPENDANCE ENTRE EAU ET CLIMAT



Le secteur de l'eau et de l'assainissement contribue aux objectifs que la Convention des Nations unies sur la diversité biologique fixés à Aichi en 2010, par l'optimisation des usages pour limiter la surexploitation des ressources, l'impact bénéfique de l'épuration des eaux usées sur les milieux aquatiques ou encore la protection des bassins versants.

Enfin, agir pour la prévention des inondations ou des sécheresses, à la fois par une meilleure connaissance de l'aléa et par une réduction des vulnérabilités, c'est contribuer largement aux objectifs du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

### 1.2.3. DES OBJECTIFS HORS DE PORTÉE SANS UNE MOBILISATION RENOUVELÉE

#### a. Des besoins en financement significatifs

Le chemin à parcourir pour atteindre l'ensemble des objectifs eau et assainissement de l'Agenda international pour 2030 est encore très long. Le montant des investissements requis pour un accès universel à un service géré en toute sécurité est évalué à 200 Mds USD /an<sup>41</sup>, soit 0,55 % du PIB mondial (1,6 % du PIB en Afrique subsaharienne et 0,9 % en Afrique Nord et Moyen-Orient). En Afrique et en matière d'infrastructures, le secteur est celui qui a le plus important déficit de financement<sup>42</sup>.

Même si les estimations diffèrent selon les études, il s'agirait à minima de doubler le niveau d'investissement actuel. Sont à ajouter à ces montants les dépenses d'exploitation et de maintenance, qui représentent à minima l'équivalent des dépenses d'investissements<sup>43</sup>.

En ce qui concerne la protection des bassins versants, les investissements seraient à quadrupler d'ici 10 ans<sup>44</sup>.

Alors que les coûts d'investissement pour atteindre l'accès universel à l'eau et l'assainissement et la gestion durable de la ressource sont importants, le coût du non-investissement l'est encore plus. La dégradation de l'environnement et les pressions sur la ressource en eau mettraient par exemple en risque 45 % du PIB mondial d'ici à 2050<sup>45</sup>.

## LES SOURCES DE FINANCEMENT DU SECTEUR

Le financement du secteur provient de trois sources, souvent appelées les « 3 T » :

- Les tarifs regroupent toutes les contributions directement payées ou investies par les usagers des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Leur part dans le financement du secteur est d'autant plus importante dans les contextes où les infrastructures collectives sont peu développées ;
- Les taxes sont les fonds provenant de la fiscalité intérieure, qu'elle soit nationale ou locale. Elles représentent les deux tiers des volumes mobilisés pour le secteur hors tarifs<sup>45</sup> ;
- Les transferts correspondent aux contributions de la communauté internationale (dons ou éléments dont des prêts), tels que les fonds versés par les bailleurs internationaux ou les projets des ONG. L'aide publique au développement consacrée au secteur représente une part négligeable des besoins, à hauteur de presque 10 Mds d'USD en 2019 et 6,15% du total de l'APD tous secteurs confondus.

Il existe d'autres sources de financement dans certains contextes comme les péréquations à partir d'autres secteurs tels que l'électricité ou les outils de captation des plus-values foncières.

Si le poids de chaque source de financement relève du choix politique de chaque pays et du niveau de maturité du secteur, les « 3 T » ne sont pas complètement interchangeables : il est recommandé que les tarifs couvrent *a minima* les coûts de fonctionnement et de maintenance pour encourager à une gestion efficiente. La stabilité et la prévisibilité des montants disponibles à partir des trois sources de financements est un enjeu majeur pour permettre la planification des investissements et le développement des financements remboursables.

À l'inverse, les bénéfices économiques attendus de ces investissements sont considérables : si le caractère transversal de l'eau et de l'assainissement en rend difficile la mesure précise, plusieurs études convergent vers une estimation de 4 USD pour 1 USD investi dans des services d'eau et d'assainissement<sup>47</sup>. Ces bénéfices touchent en particulier les ménages, par une réduction des dépenses de santé, un taux de scolarisation plus élevé, un gain de temps et une meilleure productivité<sup>48</sup>.

<sup>41</sup> Rozenberg, Julie; Fay, Marianne. 2019. Beyond the Gap : How Countries Can Afford the Infrastructure They Need while Protecting the Planet. Sustainable Infrastructure; Washington, DC: World Bank. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31291> License: CC BY 3.0 IGO."

<sup>42</sup> En Afrique, les estimations annuelles des besoins de financement en matière d'infrastructure varient entre 130 à 170 milliards de dollars : le secteur de l'eau et de l'assainissement a le plus important déficit de financement, avec des besoins de 56 à 66 milliards de dollars et un engagement moyen de 13 milliards en 2016-2018 ; source : Tendances de financement des infrastructures en Afrique, ICA, 2018.

<sup>43</sup> [https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31291/33267\\_Policy\\_Note\\_2.pdf?sequence=5&isAllowed=y](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31291/33267_Policy_Note_2.pdf?sequence=5&isAllowed=y)

<sup>44</sup> Les flux de financements pour la protection des bassins versants seraient à augmenter de 27 à 104-138 milliards d'USD annuellement d'ici à 2030 ; source : Deutz *et al.*, 2020, Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap.

<sup>45</sup> Rapport GLAAS 2019.

<sup>46</sup> International Food Policy Research Institute (IFPRI) (n.d.). Project on water futures. Available from <http://www.ifpri.org/project/water-futures>.

<sup>47</sup> Guy Hutton *Global costs and benefits of drinking-water and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage* OMS, 2012.

<sup>48</sup> *Global costs and benefits of drinking-water and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage*, Hutton, 2012 ; OMS.

## b. Le déficit de gouvernance comme frein aux investissements

Comment expliquer le sous-financement d'un secteur dont l'utilité et les externalités positives ne font pas débat ? La persistance d'une gouvernance défaillante et de performances insuffisantes dans de nombreux pays participe indéniablement de ce paradoxe. En l'absence d'une architecture institutionnelle claire, d'un cadre de régulation adapté, d'un modèle financier solide et d'acteurs disposant de capacités suffisantes, il n'est pas possible d'exploiter, de maintenir, de renouveler des infrastructures pour fournir et étendre des services de qualité. Les risques à investir s'en trouvent accrus (impact peu durable, faible rentabilité, etc.) pour les financeurs publics et *a fortiori* pour les financeurs privés, auprès desquels le secteur manque dans tous les cas d'attractivité (notamment du fait d'un retour sur investissement tardif). Dans les pays les moins avancés et à revenus intermédiaires, il a par exemple été évalué que seuls 15 % des opérateurs (sur un total d'environ 700)<sup>49</sup> atteignaient un niveau de rentabilité suffisant pour prétendre à des emprunts auprès de banques commerciales.

La finance privée (dettes ou capital) pour le secteur reste marginale : 5 à 10 % de l'investissement privé en matière d'infrastructures<sup>50</sup> sont consacrés à l'eau et l'assainissement tout comme seulement 1,36 % de la finance commerciale<sup>51</sup> mobilisée grâce à la finance du développement entre 2012 et 2017.

Créer les conditions d'investissements efficaces et pérennes suppose alors un fort volontarisme politique pour améliorer le cadre de gouvernance et en particulier pour assurer la couverture des coûts. Les acteurs de l'aide publique au développement ont un rôle important à jouer dans ces dynamiques en nouant un dialogue de politique publique et en apportant des ressources pour renforcer les capacités des acteurs. Il s'agit par ailleurs (i) que ces transferts soient ciblés sur les interventions dont la rentabilité est trop éloignée pour intéresser d'emblée la finance commerciale et (ii) qu'ils se positionnent comme un levier pour traiter les défaillances du marché et mobiliser l'ensemble des sources de financement disponible.

# 1.3. L'engagement français à l'international pour le secteur de l'eau et de l'assainissement

## 1.3.1. BILAN DE L'ACTION EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'AFD DE 2014 À 2019

Initialement prévu sur la période 2014-2018, la période d'application du Cadre d'Intervention Sectoriel précédent a été étendue à l'année 2019.

### a. Engagements annuels

En moyenne, l'AFD a engagé 1 Md€ par an entre 2014 et 2019 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dépassant ainsi largement la cible de 750 M€ fixée dans le précédent cadre d'intervention. Les engagements annuels ont été multipliés par deux sur la période, passant de 632 M€ en 2014 à 1,3 Md€ en 2019. Cette croissance est à l'image de celle de l'activité de l'AFD tous secteurs confondus (les engagements annuels du Groupe sont passés de 8 Md€ en 2014 à 14 Md€ en 2019). Ainsi, le secteur eau et assainissement concentre sur la période 10 % des engagements du groupe AFD.

Au total, les prêts ont représenté 85 % des financements octroyés en volume. Le montant moyen annuel des subventions est de 155 M€, soit 15 % (ce qui est supérieur à la cible de 10 % prévue dans cadre 2014-19). Cette moyenne des subventions est tirée vers le haut par des montants très élevés en 2019 (425 M€) qui s'expliquent d'une part par un accroissement des dotations de l'État français à l'AFD et d'autre part par l'obtention d'un volume important de subventions de l'UE.

Si les cibles régionales que l'AFD s'était fixées ont été atteintes en valeur absolue sur la période, la part des financements consacrée à l'Afrique sub-saharienne a crû à un moindre rythme que celle des autres zones. Elle atteint 40 % des financements moyens, avec une fluctuation annuelle (seulement 29 % en 2019) et une tendance à l'érosion. Cette dernière s'explique par des outils financiers contraints et par la faiblesse des maîtrises d'ouvrage. Durant la période 2014-2019, la zone Asie et Moyen-Orient a été le principal relai de croissance de l'activité avec des engagements annuels multipliés par 5 (de 147 M€ en 2014 à 757 M€ en 2019).

<sup>49</sup> Leigland, James, Sophie Trémolet, and John Ikeda. 2016. "Achieving Universal Access to Water and Sanitation by 2030: The Role of Blended Finance." World Bank, Washington, DC

<sup>50</sup> Alaerts, G.J. Financing for Water—Water for Financing: A Global Review of Policy and Practice. *Sustainability* 2019, 11, 821. <https://doi.org/10.3390/su11030821>

<sup>51</sup> OCDE (2019), *Making Blended Finance Work for Water and Sanitation : Unlocking Commercial Finance for SDG 6*, OECD Studies on Water, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5efc8950-en>

## b. Axes d'intervention

Le cadre d'intervention eau et assainissement 2014-2019 s'articulait autour de quatre axes d'intervention :

- Le premier axe plaçait une priorité forte sur la gouvernance sectorielle : il s'est décliné dans 41% des projets et a représenté 6 % des volumes de financements ;
- La préservation de la ressource en eau, qui constituait le deuxième axe, a représenté 11 % des nouveaux financements à travers (i) des actions d'appui à la mise en place d'un cadre de gestion de cette ressource et (ii) l'épuration des eaux usées.
- L'accès à des services performants et durables pour tous, troisième axe et pilier principal des projets financés par l'AFD, a compté pour 76 % des autorisations de financement.
- La gestion des risques d'inondation, nouvelle priorité formant le quatrième axe, a représenté 7 % des financements, avec une croissance substantielle des volumes alloués (90 M€ en 2019 contre 55 M€ en 2014).

## c. Impacts

Les nouveaux financements octroyés par l'AFD entre 2014 et 2019 permettront à 70 millions de personnes au total de bénéficier d'une amélioration de leurs services d'eau potable et/ou d'assainissement. Il est également prévu que 8 millions de personnes soient sensibilisées à l'hygiène et que 3,7 millions de m<sup>3</sup>/jour de capacité de production d'eau potable et 4,6 millions d'équivalent/habitant de capacité de traitement des eaux usées soient installés.

Pendant la période 2014-2019, les projets mis en œuvre ont eu un impact effectif sur l'amélioration des services pour 22 millions de personnes au total. 2,8 millions de personnes ont été sensibilisées à l'hygiène. 1,7 million de m<sup>3</sup>/jour de capacité de production d'eau potable et 1,4 million d'équivalent/habitant de capacité de traitement des eaux usées ont été construits ou réhabilités.

## d. Objectifs thématiques

L'AFD s'était fixée pour objectif de consacrer un tiers de ses nouveaux financements à l'assainissement. Une croissance progressive a permis d'atteindre en moyenne 28 % des financements sur la période, principalement dans la zone méditerranéenne et en Asie.

Afin d'améliorer la performance des services, le renforcement des capacités était défini dans le cadre d'intervention 2014-2019 comme un outil d'intervention à part entière en complément du financement d'infrastructures. Il était prévu que 80 % des projets prévoient des actions en la matière et cette cible a été largement atteinte (91 %).

50 % des financements annuels autorisés durant la période 2014-2019 ont présenté un co-bénéfice climat. Le secteur est l'un des contributeurs les plus importants à la finance adaptation de l'AFD : il a représenté 46 % des engagements financiers du Groupe en la matière.

En matière de biodiversité, le secteur de l'eau et surtout de l'assainissement, avec 94 M€ de contribution annuelle moyenne sur la période, a représenté 29 % des engagements biodiversité du Groupe AFD.

En ce qui concerne l'égalité femmes-hommes, en moyenne 51 % des projets financés prévoient un impact positif (pour une cible de 50 %).

Enfin, le secteur de l'eau et de l'assainissement présente un pourcentage très élevé d'attribution des marchés financés par l'AFD à des entreprises françaises à la fois en proportion et en volume.

## 1.3.2. LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), la France s'est dotée d'une nouvelle stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement pour la période 2020-2030. Elle réaffirme la place de ce secteur prioritaire dans l'aide publique au développement française et fixe deux objectifs à son action internationale :

- (i) l'accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène ;
- (ii) la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle des bassins versants.

Ces objectifs seront atteints à travers la mise en œuvre des axes stratégiques suivants :

1. Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale ;
2. Renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau pour tous dans un contexte d'accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l'eau ;
3. Renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement.

Cette nouvelle stratégie replace l'intervention de la France en matière d'eau et d'assainissement dans le cadre intégré des ODD : elle met en avant le caractère transversal du secteur et sa contribution aux enjeux de sécurité alimentaire, santé, égalité femmes-hommes, éducation ou encore développement économique. Elle prévoit d'équilibrer les financements entre eau et assainissement à l'horizon 2030 (et donc de rehausser la part de l'assainissement à 50 %).

Elle vise en outre une augmentation des financements, en particulier sous forme de dons bilatéraux, pour les 19 pays prioritaires de l'aide publique française ainsi qu'à travers l'accroissement des financements transitant par les ONG dans les PMA.

### 1.3.3. LE CADRE STRATÉGIQUE GÉNÉRAL DU GROUPE AFD

Le Plan d'Orientation Stratégique (POS) IV 2018-2022 traduit les orientations du CICID pour le groupe AFD autour de cinq engagements : 100 % Accord de Paris, 100 % lien social, un développement en 3D (développement-diplomatie-défense) dans les zones de crise, priorité aux acteurs non souverains et réflexe partenarial.

Dans le cadre de ce POS, la vision stratégique de l'AFD se décline en six grandes transitions organisées autour des 17 ODD de l'Agenda 2030. Le secteur de l'eau et de

l'assainissement se rattache à la stratégie pour la transition territoriale et écologique adoptée en octobre 2020. Cette dernière a pour ambition de concilier des modèles de développement qui préservent la nature et soient les moins inégalitaires possibles tout en reconnaissant le territoire comme échelle pertinente pour l'action.

Afin de rendre compte de l'importance de la biodiversité pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, l'AFD s'engage dans une trajectoire de montée en puissance des solutions « climat » favorables à la biodiversité : d'ici 2025, 30 % de ses financements à co-bénéfices climat devront ainsi être favorables à la biodiversité. Elle ambitionne par ailleurs de doubler ses financements à co-bénéfices biodiversité d'ici à 2025 pour les faire passer de 500 M€ à 1 Md€. Elle s'est enfin fixée des orientations pour son action en faveur des océans auxquelles le secteur de l'eau et de l'assainissement contribue significativement (par l'épuration notamment).



## **2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SECTORIELLES**

## 2.1. Approche stratégique

Le Groupe AFD renouvelle son engagement à contribuer à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, à la gestion durable de la ressource et à la prévention des inondations conformément aux ambitions des ODD et aux obligations des accords internationaux sur le climat et la biodiversité. Il répondra aux demandes de ses partenaires en cherchant à développer des solutions conciliant au mieux les très forts enjeux sociaux et environnementaux liés à ce secteur.

L'AFD entend ainsi continuer le développement de services de qualité afin de contribuer à la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement. Son action sera résolument tournée vers la réduction des inégalités multidimensionnelles en matière d'accès aux services, notamment entre les femmes et les hommes et pour favoriser le vivre-ensemble. La complémentarité des approches centralisées et décentralisées devra pour ce faire être recherchée, de même que l'inclusion des populations les plus défavorisées. Le nécessaire effort de rattrapage en matière d'assainissement imposera par ailleurs un volontarisme particulier dans ce sous-secteur.

En parallèle de la construction ou la réhabilitation d'infrastructures, l'accompagnement des réformes de gouvernance sectorielle et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs resteront au cœur de son action afin de conforter des services performants et pérennes. Elle continuera sa réflexion autour des démarches de changement en reconnaissant l'importance de la temporalité longue, la nécessité de développer des approches pragmatiques et progressives et celle d'utiliser des outils complémentaires (dialogue sectoriel continu, financement de prestations d'assistance technique ou d'équipements, prêts de politiques publiques, etc).

Ces efforts de développement des services doivent nécessairement accompagner la croissance démographique et urbaine, mais il sera crucial d'en maîtriser les impacts sur les ressources en eau, dans toute leur interface de plus en plus tendue avec la biodiversité et le changement climatique. Pour mieux inscrire le secteur dans cette indispensable transition environnementale, l'AFD développera une approche à l'échelle des territoires. Elle portera une attention réaffirmée à la gestion de la demande et à la répartition concertée et durable des ressources en eau entre tous les usages, y compris écosystémiques. Elle favorisera les investissements permettant de limiter l'empreinte carbone et écologique des services et de contribuer à la protection ou la restauration des milieux sources d'eau potable et exutoires d'eaux usées. La maîtrise des pertes dans les réseaux d'eau potable, qui améliore l'efficacité des prélèvements, continuera par exemple d'être particulièrement priorisée. Le potentiel des solutions fondées sur la nature ou celui de la valorisation locale des sous-produits de l'assainissement sera privilégié dès que les contextes locaux le permettent.

Ainsi, le cadre d'intervention sectoriel eau et assainissement du groupe AFD, déclinaison de la stratégie de transition territoriale et écologique, est structuré autour de trois axes d'intervention, qui guident l'action et ont vocation à se combiner, et de trois accélérateurs, qui seront autant de leviers pour l'atteinte de ces ambitions stratégiques. Ces axes et accélérateurs sont résumés comme suit :

### CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION

Axes d'intervention		Accélérateurs		
<b>Réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le niveau de service, en particulier pour l'assainissement</li> <li>Inclure les zones et les populations les moins desservies</li> <li>Réduire les inégalités de genre</li> <li>Adapter les solutions dans les zones de crise et conflit</li> </ul>	Les partenariats	L'innovation	La connaissance
<b>Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des cadres sectoriels clairs et efficaces : un indispensable</li> <li>Renforcer le cercle vertueux de la performance pour les opérateurs</li> <li>Développer le capital humain et sensibiliser les populations</li> </ul>			
<b>Agir à l'échelle territoriale pour plus de résilience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la gestion à l'échelle des bassins pour la sécurité de l'eau</li> <li>Améliorer la résilience face au risque d'inondation</li> <li>Réduire l'empreinte écologique du secteur et renforcer sa contribution à l'économie circulaire</li> </ul>			

## 2.2. Axes d'intervention

### AXE 1. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

#### 1. Améliorer le niveau de service, en particulier pour l'assainissement

Avec l'adoption des ODD, l'enjeu est d'étendre l'accès à l'eau mais aussi de proposer un niveau de service élevé pour tous, dit « géré en toute sécurité ». L'action de l'AFD s'inscrit dans cet objectif. Elle continuera néanmoins de financer des projets visant un niveau de service élémentaire dans les contextes comme les zones rurales et les quartiers urbains précaires où cette étape est souhaitée par les autorités et pertinente d'un point de vue technique et social.

En matière d'eau potable, les financements porteront sur la construction, la réhabilitation ou l'extension d'une gamme large d'infrastructures : retenues et barrages (y compris multi-usages), prises d'eau souterraines ou de surface, usines de potabilisation, ouvrages de stockage, conduites de transferts, réseaux de distribution dans les zones urbaines ; puits, forages, captages de sources, mini-réseaux dans les zones rurales et les petits centres urbains. Le sujet du suivi de la qualité de l'eau prélevée et distribuée sera systématiquement examiné dans le cadre des projets. À noter que les solutions et services de mise en bouteille ne sont, *a priori*, pas considérés comme relevant des objectifs de ce cadre d'intervention sectoriel car ils ne constituent pas des services d'eau potable en tant que tels c'est-à-dire répondant à l'ensemble des besoins individuels de base (boisson, cuisine, hygiène et entretien). Leur insertion et complémentarité avec les logiques de service public pourront néanmoins être analysées au cas par cas.

En matière d'assainissement, la faiblesse des taux d'accès à un service géré en toute sécurité, l'impact de ce retard sur la santé, la salubrité et l'environnement ainsi qu'une demande souvent limitée des pays doivent amener l'AFD à accorder une attention particulière à ce sous-secteur. Elle financera, le plus souvent possible et en fonction des contextes, des infrastructures d'assainissement en même temps que celles d'eau potable. Elle financera également des projets qui seront entièrement dédiés à l'assainissement. Pour s'adapter à la diversité des situations dans ses pays d'intervention, les projets porteront aussi bien sur des solutions d'assainissement collectif que d'assainissement autonome, en mettant l'accent sur la complémentarité des deux types de filières. Une planification incluant les deux approches (zonage) sera systématisée.

Pour l'assainissement collectif, les financements de l'AFD porteront sur la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées domestiques et industrielles, par la construction, réhabilitation ou extension de réseaux et de stations

d'épuration. Il s'agira de s'adapter aux enjeux locaux, qu'ils soient techniques, financiers, fonciers, sociaux ou environnementaux (densité de l'habitat, qualité du milieu récepteur, capacité d'exploitation, etc.) en promouvant une logique d'équipement progressif si nécessaire. Les solutions fondées sur la nature (filtres plantés de roseaux, lagunes dans la continuité des zones humides, etc) et celles contribuant à diminuer les émissions de méthane seront privilégiées chaque fois que c'est pertinent.

Que ce soit pour les territoires ruraux, les villes intermédiaires ou pour les quartiers périphériques des grandes villes, l'assainissement autonome constitue une solution adaptée et complémentaire de celle des réseaux collectifs, face à la dispersion de l'habitat et au manque de capacité technique et financière à exploiter des ouvrages complexes. Pour garantir un niveau de service équivalent à un système collectif, c'est l'ensemble de la filière de l'assainissement autonome que l'AFD s'attachera à renforcer : recueil des excréments et/ou effluents dans des fosses et des latrines, vidange, transport puis traitement et valorisation. L'assainissement autonome dépend d'une multitude d'acteurs, souvent informels, qu'il est plus difficile de financer et réguler afin d'assurer la qualité et l'accessibilité des services. L'AFD portera ainsi une attention particulière à l'adéquation des outils financiers mobilisés, à la durabilité des dispositifs de financement, ainsi qu'au renforcement et à la régulation des acteurs publics, privés, communautaires et associatifs concernés.

#### UN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION BILL & MELINDA GATES POUR L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Depuis 2016, la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) et l'Agence Française de Développement (AFD) se sont associées au sein d'un partenariat qui porte, pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, sur l'assainissement autonome dans l'intégralité des composantes de sa filière. Sur la base d'un travail réalisé dans le cadre de ce partenariat, l'AFD a octroyé en décembre 2020 un financement de 25 M€ pour le projet d'assainissement autonome de la région de Dakar au Sénégal. Mis en œuvre par l'Office National de l'Assainissement du Sénégal, ce projet permettra i) l'amélioration de l'accès aux toilettes et dispositifs d'hygiène pour les ménages et les établissements publics (écoles, centres de santé, lieux publics marchands) en favorisant la création et la structuration d'un marché local de services d'assainissement, ii) le traitement et la valorisation des boues de vidange par la définition d'une stratégie de commercialisation des sous-produits.

D'autres études de faisabilité sont également en cours de préparation sur financement de la BMGF au Burkina Faso, Niger et Côte d'Ivoire.

Enfin, en matière d'assainissement industriel, l'AFD a eu jusqu'à présent peu d'interventions dans ce domaine du fait d'une part de l'insuffisance des cadres réglementaires de protection de la ressource en eau et des milieux (« police de l'eau ») pour susciter les investissements des industriels, d'autre part de modèles économiques fragiles et de la spécificité des outils financiers nécessaires. Elle cherchera néanmoins à développer cette activité à travers l'accompagnement des autorités dans la définition et l'application d'une réglementation adaptée et si possible le financement d'infrastructures ou encore l'appui à des modes de production industriels moins polluants.

## 2. Inclure les zones et les populations les moins desservies

### Équilibrage territorial

L'équité d'accès à la ressource en eau et aux services à l'échelle d'un pays constitue un enjeu majeur pour légitimer l'action publique et garantir la cohésion sociale. En fonction des demandes de ses partenaires et des outils financiers disponibles, l'AFD cherchera, lorsque c'est possible, à équilibrer son intervention entre les villes capitales, les villes intermédiaires et le milieu rural.

En zones rurales, une attention particulière sera portée (i) à la transformation des services d'eau afin, lorsque la densité de population le permet, de faire évoluer des services élémentaires (basés sur des pompes à motricité humaine (PMH)) vers des services gérés en toute sécurité, (ii) à la gestion durable et performante de ces services à travers des modalités d'exploitation adaptées (pouvant inclure la délégation à des petits opérateurs privés) et (iii) à leur régulation. En matière d'assainissement, l'AFD travaillera à stimuler la demande en accompagnant la conduite du changement au sein des usagers (avec des méthodes telles que l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)) et à structurer une offre d'équipements sanitaires.

Il est attendu que les villes intermédiaires de moins d'un million d'habitants et les quartiers informels situés en périphérie des villes principales absorbent 75 % de la croissance urbaine mondiale à venir. Dans ces territoires moins outillés que les capitales (en infrastructures ou compétences locales), les enjeux de la planification des investissements et de la mise en place de solutions pérennes d'exploitation doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Pour maximiser les impacts sur les conditions de vie, l'AFD cherchera à inscrire ses interventions dans des stratégies intégrées : par exemple dans les zones où la sous-nutrition est un enjeu fort, il s'agira de combiner des actions sur l'eau, l'assainissement, l'agriculture ou la santé.

### Dispositifs sociaux

Réussir à desservir les plus démunis est une condition pour atteindre l'ODD 6. Ils subissent en effet une triple peine : peu ou mal desservis par les services formels, ils ont recours à des services informels coûteux et souvent de qualité médiocre. C'est pourquoi l'AFD entend maximiser l'impact des projets qu'elle finance en y incluant autant que possible des dispositifs sociaux. À cet effet, des analyses socio-économiques pourront être réalisées pour mieux cibler les bénéficiaires des projets et garantir une meilleure inclusion sociale.

Le coût du raccordement aux réseaux ou celui des équipements individuels (latrines) constitue souvent un frein majeur pour l'accès au service. Le subventionnement des extensions du réseau dans les zones peu rentables, des branchements ou des équipements individuels pourront être inclus dans les financements. En la matière, l'AFD aura le souci d'accompagner l'intégration de ces dispositifs dans la politique tarifaire des opérateurs et dans tous les cas la structuration d'un marché viable pour la fourniture d'équipements individuels. Des expertises d'ingénierie sociale spécialisées seront mobilisées et une bonne coordination avec les actions des autorités et des bailleurs de fonds en la matière sera assurée. L'AFD cherchera également à développer la mise en place d'outils financiers (microfinance, fonds « revolving ») adaptés.

Au-delà des branchements, se pose la question du paiement de la facture d'eau et d'assainissement. La mise en place de grilles de tarifs ou de mesures sociales adaptées à la capacité et volonté à payer des populations (tranche sociale, péréquation entre catégories d'usagers, chèques eau, etc.) sera appuyée. L'intérêt d'outils innovants pour concilier impératifs sociaux et recouvrement des coûts sera examiné (compteurs à pression dégressive, à prépaiement, etc.).

### Écoles et établissements de santé

Les projets eau et assainissement financés par l'AFD veilleront à inclure l'accès des écoles et établissements de soins pour permettre une continuité de service tout au long de la journée. Une coordination avec les autorités du secteur de l'éducation et de la santé sera nécessaire pour la priorisation des zones à équiper, les standards applicables aux équipements ou encore la mise en place de dispositifs de maintenance et d'entretien durables. Compte tenu de leurs spécificités, des infrastructures décentralisées comme des stations de traitement des eaux usées des hopitaux pourront par exemple être considérées.

### 3. Réduire les inégalités de genre

Développer les services d'eau et d'assainissement à domicile, dans les écoles et dans les établissements de soins, a des impacts positifs induits sur les conditions de vie et l'émancipation des femmes et des filles aussi bien termes de santé, de dignité, d'éducation que de réduction des violences basées sur le genre. L'AFD cherchera tout d'abord à documenter au mieux ces impacts dans le cadre des projets qu'elle finance.

Elle visera également à maximiser la contribution du secteur à la réduction des inégalités femmes-hommes par des actions spécifiques comme :

- La conception d'infrastructures adaptées aux besoins des femmes et des filles, en particulier pour les toilettes publiques, dans les écoles et dans les centres de santé ;
- La définition de campagnes de sensibilisation à l'hygiène et aux usages de l'eau sensibles au genre afin de cibler les messages et d'adapter leurs modalités de mise en œuvre et d'intégrer des thématiques spécifiques telle que l'hygiène menstruelle ;
- La prise en compte du genre dans les politiques et campagnes de branchements subventionnés ;
- La prise en compte de la voix des femmes dans les processus de prise de décision pour la mise en œuvre des projets, la gestion de la ressource et des services ;
- L'évolution des politiques de ressources humaines des opérateurs et la mise en œuvre de stratégies pour développer l'accès des femmes aux formations, aux opportunités d'emplois et favoriser l'émergence d'environnements de travail inclusifs.

#### EAU, ASSAINISSEMENT ET GENRE DANS LES ÉCOLES ET CENTRES DE SANTÉ RURAUX AU TOGO

Au Togo, dans les régions rurales des Savanes et de la Kara qui concentrent les populations les plus pauvres du pays, l'AFD a octroyé, en 2020, une subvention de 10 M€ pour financer la seconde phase du projet PASSCO : il prévoit l'installation de 600 pompes à motricité humaine dans les écoles, communautés et centres de santé et la construction de 400 blocs de latrines ECOSAN dans les écoles. Les impacts attendus de ce projet en faveur de la réduction des inégalités femmes-hommes sont nombreux : réduction de la corvée d'eau, maintien des jeunes filles à l'école, amélioration de la santé maternelle et infantile. Le projet est également conçu pour favoriser la participation des femmes dans la gestion de l'eau et pour appuyer le ministère de la Promotion de la femme dans le déploiement de son activité sur les thématiques de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

### 4. Adapter les solutions dans les zones de crise et conflit

De nombreuses zones d'intervention de l'AFD font aujourd'hui face à une dégradation progressive de leurs contextes sécuritaires (sous-région du Sahel par exemple) ou sont installées dans une crise prolongée (Moyen-Orient par exemple). Or l'eau, qui est une ressource vitale et non-substituable, est à la fois « source » de crises, quand elle s'ajoute aux facteurs de tensions qui peuvent dégénérer en conflits, et « victime » des crises, quand elle est instrumentalisée ou visée par des parties en conflit. Les migrations de populations liées aux crises conduisent également à déplacer les besoins en matière d'accès à l'eau et l'assainissement. L'amélioration du partage de la ressource et de l'accès au service participent ainsi de la prévention comme de la sortie de crise.

Si l'AFD reste un acteur du développement par opposition à l'urgence humanitaire, ces contextes, hétérogènes et volatiles, l'obligent à repenser ses modalités d'intervention. Dans ces zones, un accent sera mis sur le renforcement de l'analyse des situations afin de mieux appréhender les dynamiques et enjeux locaux et de s'inscrire dans des planifications intégrées. Les actions eau et assainissement feront l'objet d'interventions dédiées ou seront incluses dans des projets multisectoriels plus larges. Elles seront conçues de manière sensible au conflit et l'approche « ne pas nuire » devra être appliquée afin de ne pas aggraver les tensions mais plutôt de renforcer les facteurs de cohésion. Le cas échéant, le déploiement d'actions d'ingénierie sociale sera renforcé. L'AFD travaillera à mobiliser les compétences des opérateurs de terrain (organisations internationales et non-gouvernementales notamment) en bonne coordination et au bénéfice des acteurs nationaux. La combinaison entre des activités à impact rapide et des actions plus structurantes à long terme sera recherchée. Les approches globales incluant les besoins des populations hôtes, réfugiées et déplacées seront privilégiées autant que possible.

#### RÉHABILITATION DES SYSTÈMES D'EAU URBAINS EN IRAK AVEC LE CICR

En Irak, l'AFD a octroyé deux enveloppes de 10 M€ (en 2017) puis 13 M€ (en 2021) au CICR, permettant la réhabilitation de systèmes de distribution d'eau potable dans des centres urbains touchés par l'occupation de Daech et les combats pour leur reprise. Au-delà d'actions d'urgence nécessaires à la remise en exploitation d'infrastructures essentielles telles que les stations de pompage et de traitement de l'eau, ce financement pluriannuel a permis au CICR de lancer des études approfondies de diagnostic technique, financier et institutionnel en vue de reconstruire un service de l'eau plus durable et plus efficace. En lien avec ces financements, un partenariat global entre l'AFD et le CICR pour des interventions en zones de crises a été signé en novembre 2019.

## AXE 2. AMÉLIORER LA GOUVERNANCE POUR DES SERVICES PERFORMANTS ET PÉRENNES

### 1. Des cadres sectoriels clairs et efficaces : un indispensable

#### Politiques, planifications et régulations sectorielles

L'AFD soutiendra la réalisation de diagnostics et d'évaluations de politiques publiques, pour l'appui au développement d'un corpus de normes (législatives et réglementaires), pour la formulation de stratégies sectorielles (sur les aspects techniques, sociaux et environnementaux, économiques ou financiers) ou encore pour la définition de l'architecture institutionnelle et sa mise en pratique.

La clarté et l'effectivité des transferts de compétences de l'État vers d'autres acteurs (opérateurs, autorités locales) est un enjeu important qui sera porté dans le cadre du dialogue sectoriel. Les financements non souverains que l'AFD pourra octroyer contribueront de leur côté à asseoir l'autonomie de ces acteurs. Le décloisonnement et les liens (coordination politiques publiques interministérielles avec d'autres secteurs (santé, agriculture, industrie, etc), souvent insuffisants, devraient également être un point d'attention.

L'AFD financera l'élaboration d'outils de planification stratégiques comme les schémas directeurs, qui permettent, à l'échelle nationale ou locale, de décliner les stratégies sectorielles en plans d'investissements. Il est important que ces plans promeuvent des investissements en adéquation avec la demande, financièrement viables et en lien avec des schémas institutionnels adaptés. Ils doivent aussi s'articuler avec les documents de planification plus généraux de cohérence territoriale ou relevant d'autres secteurs (plan locaux d'urbanisme, etc).

Parce qu'il s'agit d'outils de décision indispensables pour les autorités, la préparation de modèles financiers pluriannuels, qui définissent les modalités de couverture des coûts d'investissement et d'exploitation par les différentes sources de financement, sera soutenue par l'AFD. Ils seront complétés d'études tarifaires, qui permettent de concilier les impératifs sociaux (capacité à payer des populations), environnementaux (optimisation des usages) et d'équilibre des coûts des services.

L'AFD financera également l'amélioration de mécanismes de régulation sectorielle qui permettent de définir, contrôler et appliquer un corpus de normes et d'objectifs. Il s'agira notamment et en fonction des contextes d'accompagner (i) la mise en place de régulateurs ou leur renforcement de capacités et (ii) la formalisation et le suivi des contrats (d'objectifs et de moyens dans le cas d'acteurs publics, de délégation de service public pour les acteurs privés).

#### Dialogue citoyen et redevabilité

Principe du droit humain à l'eau et à l'assainissement et cible spécifique de l'ODD 6, la participation citoyenne contribue à améliorer la durabilité et l'efficacité des investissements et à nourrir des processus plus démocratiques pour un lien social renforcé. En plus d'inscrire l'ensemble de ses financements dans les politiques et stratégies des autorités, l'AFD cherchera à développer des expériences convaincantes de participation citoyenne à différents niveaux (information, consultation, concertation et co-décision).

Si des évaluations sociales sont prévues dans le cadre des politiques de sauvegarde de l'AFD, l'enjeu serait d'aller plus loin quand le contexte s'y prête, en matière de consultation des populations et d'implication des usagers dans la définition et la mise en œuvre des projets (niveau de service, position des bornes fontaines, composition et gouvernance des associations d'usagers, etc). Les zones rurales, quartiers précaires et zones de crises et conflits seront prioritairement visés par ces efforts. Les mécanismes permettant de développer la transparence vis-à-vis des usagers et de mobiliser ces derniers dans la co-construction des projets, la mise en place de modes de gouvernance participatifs ou encore le contrôle citoyen des politiques publiques (actions de collectifs de la société civile, outils de communication et redevabilité) pourront aussi être explorés, dans le respect du cadre légal existant et en valorisant autant que possible les apports des innovations numériques.

#### FACILITÉ D'INNOVATION POUR LES ONG (FISONG) SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Dans le cadre de l'outil FISONG (Facilité d'Innovation pour les ONG), l'AFD a publié en 2020 un appel à projets sur la thématique de la participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cette initiative, financée sur subvention à hauteur de 2,5 M€, vise à soutenir des approches innovantes en matière de participation citoyenne dans i) la co-construction et la mise en œuvre des politiques publiques et ii) le contrôle et la régulation de ces politiques. Quatre projets ont été sélectionnés, au Sénégal, à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Bénin. Ils seront encadrés par un dispositif de suivi-évaluation – capitalisation, afin de tirer les enseignements de ces expériences et de renforcer les connaissances sur la participation citoyenne.

De manière générale, les valeurs fondamentales de lutte contre la corruption dans le secteur, à savoir la transparence, la redevabilité, l'intégrité et la participation, seront portées et s'appuieront autant que nécessaire sur les outils du Water Integrity Network (WIN).

### GOVERNANCE AU KENYA AVEC LE WATER INTEGRITY NETWORK (WIN)

Au Kenya, en appui d'un portefeuille de projets de 390 M€ centré sur le développement des services d'eau potable en milieu urbain, l'AFD a confié au Water Integrity Network (WIN) la réalisation d'un diagnostic sur la gouvernance de ce secteur, en partenariat avec KEWASNET (association d'usagers locale) et l'OCDE. Partant d'une description du paysage institutionnel (cadre et acteurs), des politiques et pratiques en matière de redevabilité et d'intégrité, l'analyse vise à ancrer les bonnes pratiques TAPA (*Transparency, Accountability, Participation, Anti-corruption*) dans les processus réglementaires existants, au travers d'entretiens et d'ateliers. Démarré en 2019, ce travail a été achevé en 2021 et une deuxième phase est en cours de préparation. Elle pourrait déboucher sur un programme pilote de promotion des bonnes pratiques TAPA dans le secteur de l'eau au Kenya et sur un programme régional plus ambitieux, en particulier en Tanzanie et Ouganda.

## 2. Renforcer le cercle vertueux de la performance pour les opérateurs

Un service d'eau et d'assainissement est performant lorsqu'il répond aux besoins des usagers en termes de niveau de service (qualité, quantité et continuité de la fourniture d'eau potable d'une part ; continuité de la collecte et qualité de l'épuration des eaux usées d'autre part), et que les flux financiers dont il bénéficie lui permettent d'assurer sa pérennité. Les performances sont très variables et difficilement comparables entre les pays et opérateurs. Il s'agit en tous cas d'éviter l'installation d'un cercle vicieux : faible niveau de service, faible perception des recettes, réticences aux augmentations de tarifs, dépendance financière accrue aux taxes et transferts et sous-investissement.

Afin que les investissements en infrastructures participent d'une amélioration des performances, une attention particulière sera portée par l'AFD au juste dimensionnement des ouvrages en fonction de la demande, aux bons choix technologiques fondés sur l'analyse du cycle de vie et sur la maturité opérationnelle des services, en privilégiant les solutions les plus sobres en consommation énergétique et produits chimiques. Une définition équilibrée des besoins d'investissement sera recherchée, par exemple entre l'augmentation des capacités de production et la réhabilitation des réseaux en vue de réduire les pertes. Les interventions

généralisant un retour rapide sur investissement et par là même une amélioration des performances technico-économiques seront par ailleurs prioritaires (amélioration du comptage, sectorisation, renouvellement et optimisation du pompage, régulation de la pression et réhabilitations ciblées du réseau pour en limiter les pertes physiques).

L'accompagnement fourni en matière d'amélioration des performances se basera sur la définition d'approches progressives fixant des objectifs réalistes, atteignables, issus de diagnostics partagés et d'une vision de long terme. Cela suppose une implication forte et de haut niveau des opérateurs et concernera l'ensemble de leurs fonctions, qu'elles soient techniques et commerciales mais aussi financières et administratives (dont les ressources humaines). Des évolutions de l'environnement institutionnel peuvent également être nécessaires. Les actions financées s'appuieront sur des diagnostics opérationnels complets et pourront inclure la fourniture d'outils et d'équipements, la définition de modes d'organisation et de méthodes de travail ou encore le conseil stratégique et le transfert de savoir-faire. L'AFD ne financera pas les coûts d'exploitation des services sauf exception comme par exemple, de manière transitoire et dégressive, dans le cadre de contrats de « Conception – Réalisation – Exploitation ». La définition de plans de continuité d'activité sera enfin considérée au vu de l'importance des services d'eau et d'assainissement en période de crise, y compris sanitaire.

### LE PLAN EAU DOM

Face aux difficultés récurrentes des services d'eau et d'assainissement dans les DOM, l'Etat, l'AFD et l'ensemble des partenaires financiers et techniques des collectivités ont initié une démarche d'amélioration durable de la performance des services : le Plan Eau Dom. Cette démarche prend le contrepied des interventions habituelles, centrées sur l'investissement, et qui n'ont pas engendré d'effet durable sur la qualité des services. Les collectivités se sont donc engagées dans un processus vertueux, conjuguant investissement à moyen terme, amélioration de la performance opérationnelle et renforcement des capacités ainsi que maîtrise de la trajectoire budgétaire. Les ambitions, formalisées dans des contrats de progrès, ont été limitées dans le temps (horizon 5 ans), et calibrées en fonction des capacités des autorités organisatrices.

L'AFD s'appuie désormais sur le Plan Eau DOM pour structurer son intervention dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement en Outre-mer.

### 3. Développer le capital humain et sensibiliser les populations

#### Formation académique et professionnelle des acteurs du secteur

Les acteurs – ou institutions – du secteur de l'eau et de l'assainissement (administrations, maîtres d'ouvrage, exploitants, bureaux d'études, centres de recherche, constructeurs et équipementiers etc) s'appuient sur une multitude de profils et de compétences appartenant à près de 150 métiers. L'existence d'un personnel adapté, en quantité et qualification, est un élément clé de la qualité et durabilité des services fournis alors même que le secteur de l'eau manque d'attractivité en raison d'une image de service public défaillant et à faibles niveaux de rémunération. Ainsi, seulement 40 % des pays disposent d'un personnel suffisant pour leurs systèmes urbains d'eau potable et 20 % pour les services en zones rurales<sup>52</sup>.

L'action de l'AFD en matière de formation, initiale et continue, portera sur l'ensemble des acteurs de la filière et ce à différents niveaux de compétences. La formation des administrations et celles pour le management stratégique de services restera une priorité pour contribuer à impulser les réformes sectorielles souvent nécessaires. En matière de formation du personnel technique (ouvriers qualifiés, ingénieurs, techniciens), l'AFD appuiera un accroissement d'une offre de formation initiale et continue locale purement dédiée aux métiers de l'eau et de l'assainissement, y compris à travers des partenariats universitaires ciblés. Elle cherchera également à explorer les possibilités de soutenir la formation des prestataires et entreprises formels ou informels, souvent de petites tailles, nécessaires au fonctionnement des écosystèmes en particulier pour les services d'eau et d'assainissement décentralisés.

#### LA CHAIRE « EAU POUR TOUS »

Fondée en 2009 par ParisTech et la Fondation SUEZ, la Chaire d'enseignement et de recherche « Eau pour Tous – OPT », pilotée par AgroParisTech, a développé une offre de formation originale à destination des futurs leaders et cadres dirigeants des services d'eau d'assainissement. Cette offre comprend en particulier un Executive Mastère et des formations courtes spécialisées. L'AFD apporte un soutien financier (5,5 M€ au total) et pédagogique à la Chaire depuis son lancement.

Après plus de 10 années d'existence et forte d'un parcours pédagogique éprouvé, la Chaire a amorcé en 2020 plusieurs évolutions structurelles, en particulier pour développer ses partenariats avec des organismes de formation du Sud et pour renforcer son offre de e-learning.

#### ASSAINISSEMENT RURAL PAR LE MARCHÉ AU BURKINA FASO

À l'issue d'une expérimentation réussie dans l'ouest du Burkina Faso mise en œuvre par le GRET, le projet d'approche par le marché de l'assainissement autonome (Ohangu) vise une accélération de l'accès aux services élémentaires d'assainissement et d'hygiène dans la région de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins. Il accorde une attention renouvelée à la mise en place de campagnes de sensibilisation et de marketing de grande ampleur (900 000 personnes visées). Il mobilisera des compétences associatives locales et formera les services techniques communaux pour permettre la répliquation de ce type d'actions.

Différentes modalités de formations seront utilisées : formations ad hoc réalisées par des prestataires ou des pairs, définition de politiques et plans de formation au sein des opérateurs, renforcement des fonctions ressources humaines des exploitants et des organisations professionnelles du secteur, création et renforcement de centres de formations, soutien de formations universitaires, diplômantes, avec le souci de contribuer au développement d'une offre portée par des institutions du Sud.

#### La sensibilisation comme clé de changements

L'AFD poursuivra ses efforts pour inclure dans ses projets des actions d'information, d'éducation et de communication, y compris de marketing social. Ces actions seront ponctuelles ou intégrées dans le cadre des politiques de communication des opérateurs. Concernant aussi bien l'hygiène (lavage de mains, hygiène menstruelle) que les usages et l'économie de l'eau, elles sont complémentaires des investissements en infrastructures : elles permettent, par un changement des comportements, d'en maximiser les impacts sur la santé, la sous-nutrition ou encore l'environnement. Elles sont particulièrement importantes dans les pays où les pratiques de défécation à l'air libre restent élevées ou dans le cadre de politiques de prévention des risques d'inondation ou de sécheresse. S'agissant également d'un levier sur l'égalité femme-homme, ces actions devront systématiquement considérer les enjeux de genre dans leur conception et leur mise en œuvre. Elles feront appel autant que nécessaire à des expertises spécifiques (organisations de la société civile, chercheurs, etc.) et à des approches communautaires afin d'être adaptées aux contextes locaux. Enfin, elles devront prendre en compte la multiplicité des acteurs institutionnels à impliquer sur ces sujets (ministère de la santé, de l'éducation, etc.) et pourront utiliser le potentiel d'outils numériques innovants.

<sup>52</sup> Étude Glaas, Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable, 2012.

### AXE 3. AGIR À L'ÉCHELLE TERRITORIALE POUR PLUS DE RÉSILIENCE

#### 1. Promouvoir la gestion à l'échelle des bassins pour la sécurité de l'eau<sup>53</sup>

Pour être préservé et bien réparti, ce bien commun qu'est la ressource en eau doit être géré de manière intégrée, c'est-à-dire en tenant compte de la variété des usages (agriculture, eau potable, industrie, énergie, tourisme) ainsi que des besoins des écosystèmes et ce aux différentes échelles pertinentes et complémentaires que sont le territoire, bassin versant et aquifère.

##### Connaître pour mieux décider et planifier

Les données de suivi de la ressource sont dans leur grande majorité insuffisantes ou de mauvaise qualité et difficilement accessibles. Les réseaux d'outils de mesures fonctionnels et les bases de données régulièrement actualisées et partagées manquent. C'est un paradoxe à l'heure de la révolution numérique et alors qu'il est indispensable, pour gérer et planifier efficacement la ressource, de disposer d'informations suffisantes permettant des modélisations (hydrologique, hydrogéologique, hydraulique), de quantifier les aléas et de définir des mesures de prévention adéquates face aux risques de sécheresse et d'inondation. L'AFD s'attachera ainsi à développer la connaissance de la ressource en appuyant les autorités compétentes dans l'accès à moindre coût à la donnée existante et la mise en place de réseaux de suivi quantitatif et qualitatif des eaux de surface comme souterraines ainsi qu'en recherchant des solutions robustes ou innovantes en termes techniques et institutionnels.

#### IMAGERIE SPATIALE ET HYDROLOGIE

En 2014, un groupe de travail d'acteurs français a été créé à l'initiative du Centre National Études Spatiales (CNES) et de l'AFD sur la mesure altimétrique des cours d'eau par satellites. En relation étroite avec des utilisateurs potentiels (comme les organismes de bassins transfrontaliers africains), il travaille en particulier autour du programme satellitaire SWOT (« Surface Water and Ocean Topography »). Ce programme franco-américain de satellites d'observation de la Terre fournira à l'horizon 2023 les variations spatio-temporelles des hauteurs d'eau des grands fleuves, lacs et rivières et des niveaux des océans. Les données produites et les chaînes de valorisation développées permettront de compléter l'information acquise par les réseaux au sol, et ainsi de mieux maîtriser l'information hydrologique et ses utilisations.

#### Développer le cadre de gouvernance de la ressource

Le cadre de gouvernance est l'un des défis majeurs pour concilier des usages aux intérêts divergents, portés par des institutions différentes, mais pour lesquels il existe, de fait, des synergies comme dans le cas des infrastructures de stockage multi-usages. Afin de répartir et préserver la ressource, les bassins versants et leur biodiversité, l'AFD accompagnera la mise en place d'une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE), de surface comme souterraine. Basée sur un principe de mobilisation multisectorielle de l'ensemble des parties prenantes, cette approche sera particulièrement recherchée dans les régions en situation de stress ou de pénurie hydrique où l'optimisation de l'usage de la ressource est un impératif. Elle s'appuiera sur la concertation et la co-décision, en s'inspirant des approches par les « communs », qui mettent en avant la responsabilisation et l'implication des usagers ainsi que la conciliation des intérêts individuels et collectifs à l'échelle locale, favorisant ainsi le vivre-ensemble. La financiarisation de la ressource en eau, basée sur la logique du plus offrant, comporte des risques importants de dérives dans la répartition entre usages et l'aménagement du territoire. Elle n'est a priori pas considérée comme compatible avec une approche basée sur la GIRE et ne recevra pas d'appui de la part de l'AFD.

Si le principe de GIRE est reconnu dans le cadre de conventions internationales et des ODD, sa mise en pratique dans les pays d'intervention de l'AFD est inégale et souvent limitée. Outre la connaissance de la ressource en eau, l'AFD soutiendra l'élaboration de politiques publiques portant sur la GIRE, la création et la structuration d'organismes de bassins, de contrats de milieu ou de nappes et de mécanismes de financement (comme celui des agences de l'eau françaises ou celui des *water funds*), ou encore la planification et la réalisation d'aménagements de mobilisation et de protection des ressources, y compris en promouvant des solutions fondées sur la nature et en se plaçant à l'échelle territoriale locale adaptée.<sup>54</sup> L'appui portera sur des démarches aussi bien descendantes (politiques publiques, institutions, etc.) qu'ascendantes (accompagnement d'acteurs locaux).

<sup>53</sup> UNWater définit la sécurité de l'eau comme « La capacité d'une population à garantir un accès durable à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour maintenir les moyens de subsistance, le bien-être humain et le développement socio-économique, pour assurer la protection contre la pollution d'origine hydrique et les catastrophes liées à l'eau, et pour préserver les écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique. »

<sup>54</sup> L'AFD finance également des projets multisectoriels d'aménagement des bassins versants (aires protégées, pratiques agricoles, etc.) qui ne sont pas traités dans le cadre de ce document.

## UN FONDS DE L'EAU AU KENYA

À Mombasa, qui souffre d'un déficit en eau chronique et alarmant, l'AFD et la Banque Mondiale cofinancent un système complet d'adduction, du barrage sur la Mwache River jusqu'au branchement des usagers. Afin de sécuriser la ressource en eau, en quantité comme en qualité, l'AFD et l'ONG *The Nature Conservancy* ont lancé une étude visant à (i) démontrer, par modélisation, l'impact et la viabilité d'activités de conservation du bassin versant alimentant la retenue (reforestation, pratiques agricoles alternatives, etc.) (ii) établir un mécanisme de financement pérenne (sous la forme d'un Fonds de l'eau – *Water Fund*, mobilisant en particulier les contributions des consommateurs industriels du bassin) pour ces investissements de long-terme, évalués à 30 M\$.

Par ailleurs, les appuis aux organismes de bassins transfrontaliers auxquels la coopération française (AFD, MEAE et FFEM) a déjà consacré près de 40 M€ au cours des quinze dernières années seront poursuivis en cohérence avec les engagements de la France dans les conventions internationales.

### *Mieux intégrer les projets d'accès à l'eau et d'assainissement à l'enjeu de la ressource*

Dans un contexte de raréfaction et de dégradation des ressources en eau, une plus grande attention sera portée à la durabilité des prélèvements pour tout projet d'eau potable financé par l'AFD.

Sur le plan quantitatif, les nouveaux ouvrages de production et de régulation devront être accompagnés d'une maîtrise de la demande et des pertes tout en assurant la mise en place de mécanismes de répartition de la ressource entre usages (y compris environnemental), en particulier dans le cas des agglomérations menacées de pénurie. Appréhender la multiplicité des autorités se présente comme l'un des enjeux majeurs de ces nécessaires transactions entre secteurs (irrigation et hydroélectricité notamment).

Sur le plan qualitatif, le choix des traitements de potabilisation devra prendre en compte les dynamiques de dégradation de la ressource, en particulier la salinisation et l'eutrophisation des masses d'eau, tout comme seront recherchées des actions de préservation des eaux souterraines et des bassins versants en amont. En aval, les efforts de collecte et d'épuration des eaux usées seront adaptés pour préserver l'état des milieux aquatiques récepteurs, avec la réalisation d'états de référence de ces derniers et la systématisation du suivi des rejets. Dans le cas d'un rejet en eau vive, il s'agira de ne pas dépasser la capacité d'autoépuration du cours d'eau. Dans le cas d'un rejet en

milieu lacustre ou marin, la protection des zones humides, des baies et des écosystèmes côtiers recevra toute l'attention nécessaire, compte tenu de l'importance et de la sensibilité de leur biodiversité.

## EUTROPHISATION DU LAC VICTORIA ET TRAITEMENT DES EAUX

Depuis 2008, l'AFD finance plusieurs projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement des principales villes riveraines du lac Victoria : Jinja puis Kampala en Ouganda, Kisumu au Kenya, Bukoba, Musoma puis Mwanza en Tanzanie. Ces projets, qui totalisent près de 450 M€, s'inscrivent dans une dynamique nationale et régionale visant à préserver la qualité et optimiser la gestion des eaux du lac Victoria dans un contexte d'urbanisation et d'eutrophisation croissante. À l'appui de cette stratégie d'investissement, l'AFD a lancé un programme d'études (WASAF) avec le FFEM, confié à un consortium de recherche mené par l'INRAE sur l'état de la ressource et les efflorescences d'algues. Les résultats ont démontré aux exploitants et décideurs locaux la nécessité de recourir à des solutions de traitement plus efficaces, ce qui a permis de valoriser des savoir-faire français, notamment pour la nouvelle station de traitement d'eau potable de Kampala.

## 2. Améliorer la résilience face au risque d'inondation

L'aménagement d'un territoire impacte le cycle de l'eau (infiltration, ruissellement) aussi bien en quantité qu'en qualité. Il influe également sur la vulnérabilité des populations aux aléas hydrologiques (densité et nature de l'habitat, diversité de l'occupation des sols interférant avec les risques de pénurie et d'inondation, etc.). Face à des catastrophes d'origine naturelle dont la fréquence et l'intensité devraient augmenter du fait du changement climatique, c'est bien à l'échelle du territoire que la prévention du risque d'inondations doit être appréhendée. Il s'agit cependant d'un vrai défi au vu de l'étendue des bassins et de la multiplicité des autorités compétentes.

### *Protéger des inondations en valorisant les solutions fondées sur la nature*

L'AFD financera des mesures structurelles de réduction des aléas d'inondation au bénéfice des villes<sup>55</sup>, dans une approche intégrée entre la conception des espaces publics et la gestion des crues. Elle les accompagnera d'études, positionnées à l'échelle de l'ensemble du bassin versant concerné, afin d'identifier, en complément de ces mesures de protection le plus souvent accélératrices des écoulements (recalibrage, endiguements, etc.), des mesures de ralentissement dynamique (zone d'expansion des crues, retenues d'eau, freins locaux aux écoulements favorisant

<sup>55</sup> L'AFD finance également des projets de gestion des inondations au bénéfice des zones rurales, qui ne sont pas traités dans le cadre de ce document.

les infiltrations etc). Ces dernières permettent en effet de diminuer les pics de crue et sont propices à l'introduction de solutions fondées sur la nature porteuses de co-bénéfices en matière d'environnement et de biodiversité. La restauration des zones humides, la reconquête des zones d'expansion de crues, la végétalisation des villes ou encore le développement de mangroves en zones côtières sont autant de pistes à explorer pour utiliser les services écosystémiques de régulateurs naturels, en s'appuyant autant que possible sur les connaissances des communautés locales sur ce sujet.

### LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN)

Les SFN sont intimement imbriquées dans le cycle de l'eau et trouvent une place naturelle (!) dans les projets d'eau et d'assainissement. Dans le domaine de l'épuration, certaines technologies constituent des solutions intéressantes comme les stations en lits plantés de roseaux ou le lagunage, surtout lorsque ce dernier permet d'alimenter des zones humides et de reconstituer ces écosystèmes fragilisés. La protection des bassins versants et aquifères, par des pratiques agricoles améliorées ou une reforestation appropriée, permet une meilleure rétention dans les sols et une amélioration de la qualité de l'eau. Cette protection constitue aussi un moyen de mieux réguler les étiages et les crues. Les SFN comprennent également les zones naturelles d'expansion des crues, les espaces verts ou la re-végétalisation des sols en milieu urbain. Bien qu'elles soient un outil de la lutte contre le changement climatique et de restauration de la biodiversité, les SFN sont encore peu ou mal exploitées. Il s'agira donc pour l'AFD de mieux intégrer cette approche dans ses projets d'eau potable et d'assainissement.

#### Limiter la vulnérabilité par des mesures non structurelles

À l'analyse de l'aléa devra s'ajouter celle de la vulnérabilité afin de proposer des mesures permettant de la réduire (planification de l'occupation des sols, réglementation d'urbanisme etc). Le développement d'une approche intégrée entre drainage et collecte des déchets solides sera par ailleurs recherché afin de garantir l'efficacité et la pérennité des réseaux d'assainissement (en évitant les encombrements) et de limiter cette autre forme de pollution, notamment par les plastiques, dans les zones d'exutoires.

En complément des mesures spécifiques à un territoire donné, l'AFD contribuera aux réflexions plus générales de nature institutionnelles et juridiques pour intégrer les approches opérationnelles décrites ci-dessus dans les politiques nationales de prévention des risques d'inondation.

### RENFORCER LA RÉSILIENCE DES PAYS DE LA COI PAR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES CLIMATIQUES

Les États insulaires de la région Sud-Ouest de l'Océan Indien sont fortement exposés aux risques liés au climat : au cours des 50 dernières années, les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles ont été touchés par plus de 100 catastrophes naturelles, dont 94 liées à des phénomènes hydrométéorologiques. Dans ce contexte, le projet vise à renforcer les services hydrométéorologiques nationaux, afin qu'ils puissent produire des services climatiques efficaces, notamment grâce à la coopération régionale permettant le partage des données et modèles. Une meilleure compréhension et prévision des aléas aidera les États à structurer des politiques publiques résilientes et à développer des mesures de prévention adéquates afin de préserver les personnes, les biens et les ressources naturelles. Préparé avec le soutien technique et financier de la Facilité Adapt'Action, le projet, d'un montant de 71 M€, est co-financé par l'AFD, à travers une subvention de 5 M€, l'Union Européenne et le Fonds Vert pour le Climat à travers deux subventions respectivement d'un montant de 5,6 M€ et 54,2 M€ qui lui sont déléguées) et enfin les pays bénéficiaires (à hauteur de 6,7 M€).

#### Renforcer la prévision, la gestion de crise et la culture du risque

L'AFD pourra également appuyer des actions en matière de systèmes hydro-météorologiques, d'alertes et de gestion des catastrophes (annonce de crue, définition de plans de secours, mobilisation des services de sécurité civile, sortie de crise etc) ainsi que des actions de sensibilisation et de développement d'une culture du risque à destination des autorités et populations, y compris les plus vulnérables.

### 3. Réduire l'empreinte écologique du secteur et renforcer sa contribution à l'économie circulaire

#### Utiliser le potentiel des eaux usées traitées

La réutilisation des eaux usées traitées constitue une opportunité d'allonger le cycle de l'eau en valorisant les effluents au lieu de les restituer directement au milieu naturel. Disponibles en quantité à proximité des villes et en milieu rural (et souvent déjà utilisées même en l'absence de traitement), ces eaux participent du développement de circuits agricoles courts. Au-delà de l'agriculture, elles sont utilisables dans le secteur industriel (procédés de production en circuit fermé ou intégrant des effluents traités), le secteur touristique (irrigation des espaces verts, golfs, etc.) ou peuvent contribuer plus généralement à la recharge des nappes.

Dans les territoires où la disponibilité d'eau douce est limitée, l'AFD cherchera à développer la réutilisation des eaux usées traitées quand elle est possible par le financement d'infrastructures de traitement, de recharge de nappe et d'irrigation adaptées. Elle travaillera en amont sur les conditions de la viabilité de ces dispositifs : favoriser l'émergence des cadres réglementaires (normes de traitement, pratiques agricoles, suivi sanitaire etc), s'assurer de la capacité à exploiter de tels systèmes, identifier les besoins et analyser la demande dans le secteur agricole, réaliser des études hydrogéologiques en cas de recharge de nappe.

### TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉUTILISATION À GAZA

En mars 2018 la nouvelle station d'épuration de Gaza Nord, co-financée par l'AFD, a été mise en service avec une capacité de traitement de 36 000 m<sup>3</sup>/j. L'AFD a octroyé en 2019 un financement de 13 M€, accompagné d'une contribution du Fonds Vert pour le Climat de 24 M€, pour assurer la réutilisation des effluents traités. Après infiltration dans la nappe, les effluents traités sont repompés par des forages et stockés dans deux réservoirs destinés à l'agriculture. Ce système permet à la fois la recharge et la dépollution de l'aquifère côtier de Gaza ainsi que l'alimentation en eau d'un périmètre irrigué de 1 500 hectares. L'installation d'une usine solaire, financée par la coopération irlandaise à hauteur de 8 M€, complète ces infrastructures.

### Valorisation et efficacité énergétique au service du climat

Véritables usines de valorisation du métabolisme urbain, les stations d'épuration peuvent être conçues pour transformer les effluents en bioénergies (récupération du méthane et valorisation énergétique) et en matières premières (boues traitées utilisables en épandage ou compostage) pour approvisionner les territoires qui les entourent. L'AFD cherchera à développer ses financements sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assainissement. Le cas échéant, l'existence des compétences requises pour exploiter ces ouvrages sera systématiquement évaluée. Par ailleurs, la mise en place de certains procédés épuratoires (notamment aérobie, comme les boues activées) permet de diminuer fortement les émissions de GES (en particulier de méthane) par rapport à certains autres dispositifs. Cet aspect sera pris en compte pour le choix des solutions technologiques de traitement des eaux usées financées par l'AFD.

Au-delà de la priorité accordée aux systèmes gravitaires, l'amélioration de la performance énergétique des équipements d'eau et d'assainissement peut de son côté permettre des économies en coûts d'exploitation et la réduction des émissions de GES des services. L'AFD accompagnera ses partenaires sur ce point et pour l'utilisation d'énergies renouvelables de sources proches contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique. La réduction des pertes en eau est également vue comme un levier important vers plus de sobriété des services d'eau et d'assainissement.

Le financement de projets de dessalement d'eau de mer, dont l'empreinte écologique et la consommation énergétique peuvent être importants, sera envisagé dans le respect de l'engagement 100 % Accord de Paris pris par le Groupe AFD et aux conditions suivantes : lorsque les ressources conventionnelles existantes sont insuffisantes ; que les efforts de gestion de la demande et de maîtrise des pertes physiques sont manifestes ; quand le mix énergétique utilisé s'inscrit dans le cadre d'une stratégie bas carbone ; sous réserve que les impacts environnementaux sur le milieu marin soient maîtrisés et fassent l'objet de mesures d'atténuation ou de compensation adéquates.

### LA FACILITÉ ADAPT'ACTION

La Facilité Adapt'Action a investi près de 9 M€ en études et renforcement de capacités concernant les enjeux liés à l'eau depuis 2017. Ces appuis visent à consolider la gouvernance climat, mieux intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques, et faire émerger des projets d'adaptation structurants. L'objectif est notamment de renforcer les services climatiques et systèmes d'alerte précoce (par exemple dans l'Océan Indien ou la Caraïbe orientale), réduire des risques d'inondation et mieux appréhender la vulnérabilité des villes (par exemple à Maurice, au Congo Brazzaville et au Cameroun) ou encore développer la réutilisation des eaux usées traitées (par exemple en Tunisie) et les solutions fondées sur la nature (par exemple au Sénégal).

## 2.3. Accélérateurs

### ACCÉLÉRATEUR 1. LES PARTENARIATS

En tant que plateforme du développement, renforcée par l'intégration d'Expertise France, le Groupe AFD considère les partenariats comme une clé essentielle pour améliorer son positionnement, démultiplier l'impact de son action, permettre des apprentissages réciproques et développer sa capacité d'influence sur la scène internationale.

#### 1. L'expertise française

Le savoir-faire eau et assainissement des acteurs français, qu'ils soient publics ou privés, est internationalement reconnu. Pionniers de la mise en œuvre d'une régulation par le contrat et d'un modèle basé sur la décentralisation des compétences, les acteurs français disposent d'une expérience très riche en matière de délégation de service public. Leur expertise concerne par ailleurs la gestion des ressources en eau : la France, avec la loi sur l'eau de 1964, a été un pays précurseur dans l'approche par bassin versant pour une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE). Elle a su maintenir une compétence forte et une capacité d'innovation sur ces sujets ainsi que sur ceux de l'information hydrologique et météorologique.

Les entreprises privées françaises sont positionnées à l'international sur l'ensemble du cycle de l'eau. La France compte de nombreuses sociétés d'ingénierie renommées, plusieurs entreprises de construction en position de leaders (notamment constructeurs de stations de traitement et canalisateurs) et également des équipementiers. Les entreprises françaises de l'eau ont réalisé un chiffre d'affaires à l'international de près de 11 Md€ en 2017<sup>56</sup>. On compte 240 millions d'habitants dans le monde desservis par les groupes de gestion de services d'eau et d'assainissement français<sup>57</sup>. Cette valeur ajoutée des acteurs privés français leur permet de se positionner avec succès sur une part importante des marchés financés par l'AFD. Il n'en reste pas moins qu'ils font face à une forte concurrence et au défi du maintien de leur expertise. Dans le respect des principes du déliement de l'aide, un dialogue nourri sera poursuivi entre l'AFD et ces entreprises pour mobiliser au mieux leurs compétences (modalités de sélection et contractuelles permettant plus d'innovation, de qualité et durabilité ; interventions en zones de crise etc).

En ce qui concerne les acteurs publics et en particulier les sociétés d'aménagement régionales et les collectivités locales, la bonne coordination et les complémentarités avec les actions de l'AFD seront recherchées. La mobilisation du potentiel de la loi Oudin-Santini, qui permet aux collectivités territoriales et aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1 % des factures d'eau et d'assainissement<sup>58</sup> à la coopération internationale, sera encouragée par exemple à travers la Facilité de financement des collectivités françaises (FICOL). Etant donné le savoir-faire de maîtres d'ouvrage des collectivités locales, les partages d'expérience entre homologues (partenariats entre opérateurs notamment) pourront être valorisés.

Enfin, l'AFD maintiendra son implication au sein de plateformes comme le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), qui compte 200 membres actifs à l'international et porte depuis 2007 un plaidoyer pour l'eau et l'assainissement dans l'agenda international en valorisant les savoir-faire et l'expertise français. L'expertise très riche, du milieu académique et de la recherche française, sera également mobilisée.

#### 2. Les bailleurs de fonds

Les acteurs majeurs de l'aide publique au développement (APD) pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, sont notamment la Banque mondiale (1,6 Mds\$ de versements en 2019), la coopération allemande avec la KfW et la BMZ (855 M€ de versements en 2019), la Japan International Cooperation Agency (JICA) (799 M€ de versements en 2019) ou encore la Commission européenne (709 M\$ de versements en 2019). Certaines fondations sont très actives, à l'instar de la Fondation Bill & Melinda Gates (102 M€ versés en 2019 en faveur du secteur de l'assainissement).

L'AFD veillera à poursuivre ses efforts de coordination systématique avec les autres bailleurs présents dans ses pays d'intervention, notamment dans l'optique de renforcer le dialogue sectoriel local. Les échanges seront particulièrement nourris avec les partenaires traditionnels de l'AFD mais de nouvelles alliances seront également construites. Les co-financements (parallèles ou conjoints) seront recherchés. Ils pourront aussi prendre la forme de délégations de fonds, en particulier de l'Union Européenne et du Fonds Vert pour le Climat, dont les subventions sont indispensables à la mise en œuvre de certaines priorités stratégiques difficilement finançables à travers des prêts.

<sup>56</sup> Les services publics d'eau et d'assainissement en France- Données économiques, sociales et environnementales, Rapport FP2E/BIPE (7<sup>e</sup> édition), 2019.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> En 2019, 31,9 M€ ont été mobilisés dont 16,4 M€ par les collectivités territoriales et 15,5 M€ par les agences de l'eau.

Au-delà des co-financements, l'AFD cherchera à développer un dialogue stratégique international et des réflexions conjointes avec ses homologues bailleurs de fonds, comme par exemple sur l'enjeu du financement du secteur par les banques publiques de développement.

### 3. Les réseaux internationaux

Afin de promouvoir l'atteinte de l'ODD 6 et de l'ensemble des ODD liés à l'eau, l'AFD se mobilisera dans le cadre des événements internationaux du secteur. Elle y défendra ses priorités stratégiques et les solutions qui peuvent être apportées. Membre du Conseil Mondial de l'Eau, l'AFD participe en particulier au Forum Mondial de l'Eau qui a lieu tous les trois ans.

L'AFD continuera à participer à des réseaux internationaux comme l'initiative *Sanitation and Water for All* (SWA), plateforme multi-acteurs rassemblant des membres de plus de 150 pays et œuvrant à l'animation d'un dialogue politique de haut niveau à l'échelle internationale. Elle poursuivra son engagement pour le renforcement de la connaissance du secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau mondial, en soutenant par exemple les initiatives du *Joint Monitoring Program*, *GLAAS* et *TrackFin* portées par les Nations unies.

### 4. Les organisations de la société civile

L'AFD continuera à mobiliser les organisations de la société civile, dans toute leur diversité. Ces dernières pourront être porteuses aussi bien de projets que d'actions de plaidoyer international en faveur du secteur. L'AFD s'appuiera pour cela sur des outils de financement qui ont fait leurs preuves :

- Le dispositif « Initiatives OSC », dédié aux OSC françaises, qui repose sur le principe d'un droit d'initiatives et de la préservation de leur indépendance. Au-delà de projets de terrain spécifiques, l'AFD continuera ainsi à soutenir par ce moyen des acteurs structurants comme la Coalition Eau et le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) ;
- Les facilités d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG), qui permettent, par des appels à projets, de financer et d'expérimenter de nouvelles approches ;
- L'octroi de subventions *ad hoc* à des OSC qui jouent un rôle d'opérateurs des projets financés par l'AFD, en particulier pour les contextes de continuum urgence-développement ;
- La formalisation de partenariats permettant d'appuyer certaines institutions sur des sujets d'intérêt partagé avec l'AFD ;
- La mobilisation d'ONG en tant que prestataire d'ingénierie sociale en accompagnement des projets d'infrastructures.

## ACCÉLÉRATEUR 2. L'INNOVATION

### 1. Innovations technologiques et numériques

Si les services d'eau et d'assainissement reposent essentiellement sur des technologies matures, ils bénéficient néanmoins d'innovations incrémentales régulières, visant l'amélioration des performances opérationnelles (efficacité des techniques de traitement, augmentation du rendement de réseau, diminution des coûts de travaux, diminution des consommations énergétiques etc.). L'AFD veillera à ce que les projets financés permettent l'utilisation de ce type d'innovations. Néanmoins et afin d'éviter tout mirage technologique, il s'agira de promouvoir une démarche progressive et contextualisée. Le potentiel des innovations « *low tech* », permettant plus de sobriété et de robustesse, en particulier pour l'adaptation de technologies existantes aux contextes spécifiques des pays en développement sera par ailleurs examiné autant que possible.

Le numérique est dorénavant incontournable pour les outils métiers (outils bureautiques, gestion comptable, logiciel clientèle, télégestion – SCADA, SIG, métrologie, GMAO, GED ou encore ERP). Son déploiement devra cependant (i) tenir compte de la maturité numérique des opérateurs (outils existants, connectivité disponible, fourniture d'énergie, etc.), (ii) se baser sur une analyse du rapport entre les coûts et bénéfices attendus de ces outils en privilégiant les ruptures technologiques confirmées (comme l'utilisation du téléphone mobile) (iii) travailler systématiquement à leur intégration dans l'organisation (interopérabilité des données, procédures, moyens humains suffisants et formés, transparence et gouvernance en matière de données etc).

#### LES COMPTEURS COMMUNICANTS

L'utilisation de compteurs communicants (« *smart-metering* ») permettant la transmission en temps réel des données de comptage est un exemple d'application possible des nouvelles technologies dans le secteur de l'eau. En particulier, le smart metering peut permettre de mettre en œuvre un suivi régulier des gros consommateurs, ou la mise en place du prépaiement à distance pour les usagers les plus défavorisés. Cependant, ces technologies ne doivent être déployées que dans un cadre juridique et institutionnel clair et adapté. Elles ont par ailleurs un coût de mise en œuvre et d'exploitation non négligeable, ainsi que des impacts significatifs sur la gestion du service (maîtrise de nouvelles compétences) et sur le rapport des usagers au service. Une analyse coût/bénéfice spécifique est donc nécessaire avant leur mise en œuvre.

L'utilisation des innovations technologiques et numériques sera aussi encouragée pour l'évaluation des besoins, la conception, le suivi de l'exécution et des résultats des projets financés par l'AFD et ce afin de maximiser leurs impacts. Faire appel aux innovations nombreuses en matière d'acquisition, de traitement de données et de modélisation permet par exemple d'améliorer l'analyse des territoires (ressources, contraintes, sensibilités) pour optimiser les projets. Dans des contextes d'accès difficile (sécurité, coûts, crise sanitaire), les outils numériques constituent également des opportunités de suivi de l'exécution des projets pour évaluer le respect des engagements, l'avancement des opérations et l'impact obtenu.

## 2. Innovations financières et contractuelles

En matière d'outils financiers, l'ensemble de la palette d'instruments de l'AFD sera valorisé pour s'adapter aux besoins des différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. Le développement des activités en matière d'intermédiation bancaire auprès des banques de développement et commerciales ou des institutions de microfinance sera par exemple recherché (lignes de crédit, garanties, assistance technique pour structurer aussi bien la demande que l'offre). L'enjeu est d'amener ces acteurs financiers sur des segments de marchés aujourd'hui peu couverts par des prêts, garanties ou de l'assistance technique. Cela concerne notamment les investissements des petits opérateurs formels ou informels (comme les vidangeurs), ceux des industriels et ceux des ménages. Il s'agit également de proposer des outils adaptés pour le financement des budgets des collectivités locales.

Les financements basés sur les résultats continueront d'être utilisés lorsque le contexte s'y prête et ils seront complétés par des démarches pilotes autour de financements basés sur l'impact (contrats à impact de développement).

Pour ce qui concerne l'innovation contractuelle, l'AFD pourra appuyer, dans les pays qui souhaitent s'orienter vers ce type de solutions, le montage de partenariats publics-privés (PPP) sous des schémas contractuels variés (contrats basés sur la performance, contrat de construction-exploitation-transfert, affermage, concession etc). Ces montages s'appuient sur une clarification de la répartition des responsabilités entre acteurs privés et publics et visent l'amélioration des compétences et des performances des opérateurs de services. Ils supposent une définition précise et équilibrée des obligations des parties et des capacités suffisantes des autorités délégantes. La faiblesse des cadres de gouvernance et du niveau de rentabilité des services limite de fait leur déploiement dans de nombreux pays d'intervention de l'AFD. Néanmoins, lorsque le contexte s'y prête, l'AFD pourra (i) accompagner la puissance publique dans la définition de cadres de gouvernance adaptés ainsi que dans la conception, la contractualisation et le pilotage des contrats, (ii) contribuer au financement des investissements supportés par le partenaire public ou le partenaire privé (via sa filiale Proparco) et/ou mobiliser

ses outils de garanties pour réduire les risques. En zone semi-urbaine, peri-urbaine ou rurale, la mobilisation de petits opérateurs privés a fait ses preuves : la mise en place de contrats innovants permettant d'affiner le modèle financier de ces services et d'en assurer une régulation efficace sera particulièrement recherchée.

### GESTION DE L'HYGIÈNE MENSTRUUELLE À TRAVERS UN CONTRAT À IMPACT DE DÉVELOPPEMENT

Les conséquences d'une mauvaise Gestion de l'Hygiène Menstruelle (GHM) sont nombreuses sur la santé sexuelle et reproductive des femmes, leur éducation, leur autonomisation, leur mobilité, leur confiance en elles et donc leur capacité à contribuer activement à la vie économique, sociale et politique de leurs pays. À travers un Contrat à Impact de Développement (CID) déployé à titre pilote en Éthiopie, l'AFD entend développer la base de connaissance sur ce sujet jusqu'à présent délaissé. Le CID s'appuie sur un mécanisme de paiement aux résultats : un investisseur privé (ici BNPP) préfinance un opérateur (ici un consortium d'ONGs mené par CARE France), qui déploie un programme d'interventions innovant sur l'ensemble des composantes de la GHM (accès aux infrastructures d'assainissement, sensibilisation et plaidoyer, et accès aux protections hygiéniques). Ils seront remboursés par des payeurs finaux (ici, l'AFD et éventuellement d'autres bailleurs), en fonction des résultats obtenus et sur la base d'une évaluation indépendante (réalisée par ITAD).

## ACCÉLÉRATEUR 3. LA CONNAISSANCE

Pour répondre à un triple enjeu de contribution aux réflexions internationales, d'apprentissage continu et de redevabilité, l'AFD continuera à produire de la connaissance dans le secteur. Cette production passera par des travaux de recherche et d'études pluridisciplinaires et aussi par un effort d'évaluation et de capitalisation sur son action (évaluations par projets ou grappes de projets, par thématiques ou outils, études scientifiques d'impact etc).

Reposant sur des partenariats divers, en particulier avec des acteurs académiques et de la recherche du Nord et du Sud, elle s'articulera autour de deux nexus :

### Ressources en eau, climat et biodiversité

La connaissance sera d'abord recherchée à une échelle large, celle du grand cycle de l'eau. De fortes perturbations de cycle sont observées et anticipées sur le long terme, sous les pressions combinées des activités humaines et du changement climatique. Cette approche sera enrichie par des réflexions plus poussées sur l'acquisition et la gestion des données, notamment avec le groupe de travail sur l'apport du spatial dans le suivi des ressources en eau, et la collaboration entretenue avec l'OMM.

## DEUX PARTENARIATS AFD-IRD SUR L'EAU

Les collaborations entre l'AFD et l'IRD font l'objet d'un accord-cadre de partenariat trisannuel renouvelé depuis 2012 portant sur de nombreux domaines.

Un partenariat spécifique a démarré en 2021 sur le sujet du cycle de l'eau. Dans le contexte de pression anthropique et de changement climatique, son objectif est de produire des connaissances et des outils co-construits avec les bénéficiaires, notamment dans la zone sahélienne, pour anticiper l'évolution des ressources en eau et des risques hydrologiques (sécheresse et pénurie d'eau, inondation). Il s'agit également de prendre en compte cette évolution dans les stratégies d'adaptation à différentes échelles et sur différents types de territoires.

D'autre part, le projet ACE Partner, porté par l'IRD, soutient actuellement le RES-EAU, réseau académique d'excellence sur la gestion durable des ressources en eau qui regroupe 5 centres d'excellence africains soutenus par la Banque mondiale et l'AFD dans 4 pays d'Afrique de l'Ouest. Ce projet inclut un programme de recherche, un programme de formation et des actions de rapprochements des secteurs académiques et socioéconomiques.

La région méditerranéenne étant particulièrement exposée au risque climatique et à la raréfaction des ressources en eau, l'AFD continuera d'y développer ses activités de production de connaissance. Cela portera notamment sur des sujets comme le dessalement (avec par exemple le Plan Bleu), la gestion intégrée des bassins versants, l'analyse historique et prospective des ressources et de leurs usages (groupe de travail sur l'exploitation des ressources souterraines, partenariat avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel, etc.).

Des travaux seront par ailleurs conduits dans le registre de la qualité de l'eau : eutrophisation des masses d'eau (programme Wasaf co-financé avec le FFEM), réflexion autour de l'assainissement industriel.

Enfin, comprenant l'importance des solutions fondées sur la nature pour répondre aux engagements convergents sur le climat et la biodiversité, diverses actions seront déployées pour leur identification, leur faisabilité et leur promotion (notamment à travers le partenariat avec l'ONG environnementale *The Nature Conservancy*).

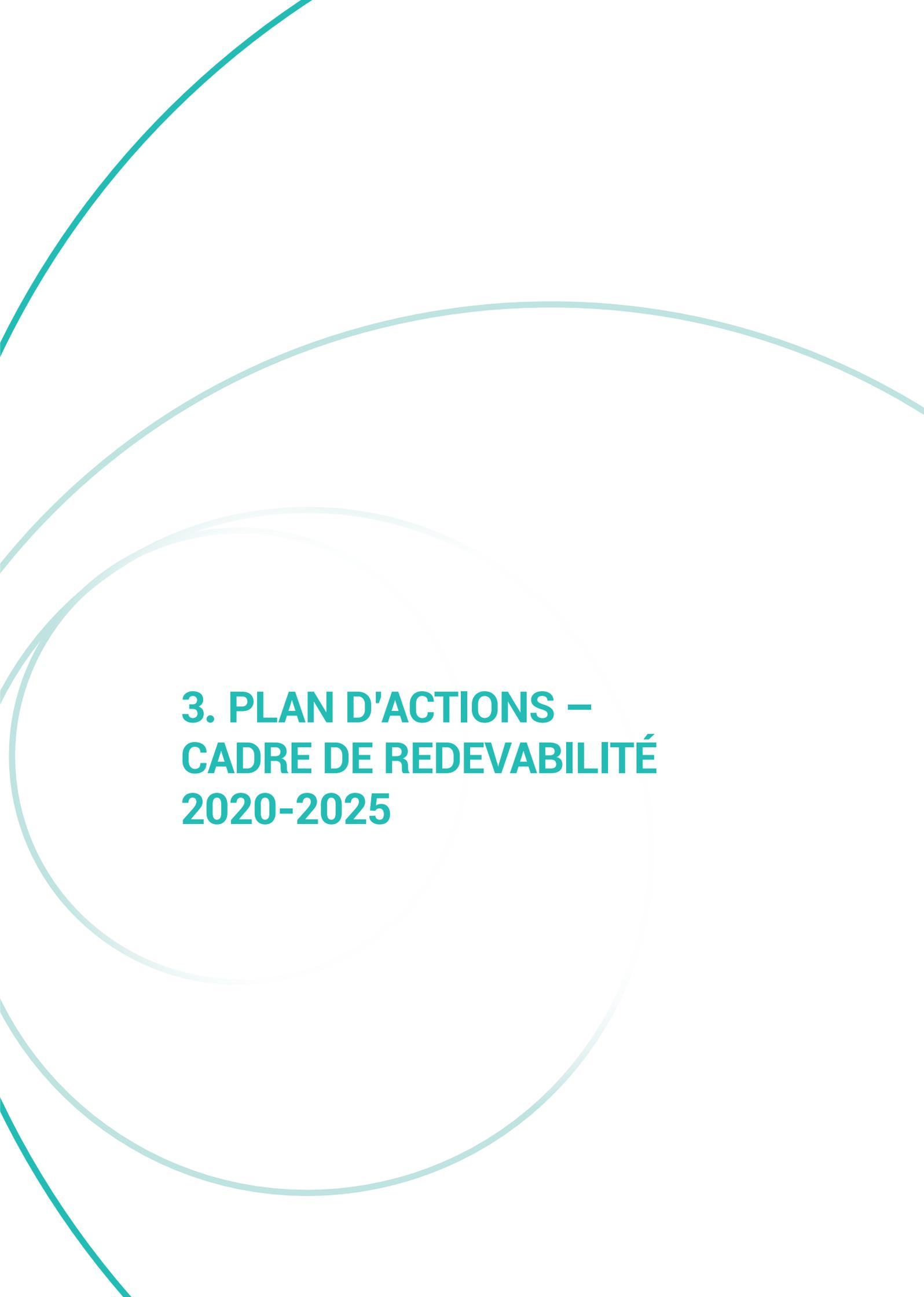
## Gouvernance et Lien social

L'AFD s'intéressera aux réformes des politiques publiques et aux modalités d'organisation et de régulation des institutions et des opérateurs. La réflexion autour de la création d'un environnement favorable aux investissements dans le secteur, y compris pour les plus vulnérables, sera poursuivie. L'enjeu de la mobilisation de financements publics et privés fera l'objet d'une attention particulière, en tenant compte des caractéristiques financières traditionnelles (intensité capitalistique, rentabilité de long terme, etc.) ou plus émergentes du secteur. Il s'agira par exemple d'explorer le rôle que peuvent jouer les banques publiques de développement.

## LA WATER FINANCE COALITION

Dans le cadre du Sommet Finance en Commun de novembre 2020, qui a rassemblé pour la première fois 450 Banques Publiques de Développement, l'AFD, en partenariat avec la BEI, la Banque mondiale, la CAF et Sanitation and *Water for All* a lancé un appel à l'action des banques publiques de développement. Cette initiative, la *Water Finance Coalition*, part du constat que les investissements du secteur de l'eau et de l'assainissement ont été, dans de nombreux pays développés, largement financés par des banques publiques de développement nationales. Elle a vocation à mettre en lumière, y compris auprès des gouvernements, les solutions que les banques publiques de développement peuvent apporter pour l'atteinte de l'ODD 6. La Coalition a pris la forme d'un groupe de travail s'appuyant notamment sur une étude financée par l'AFD.

Le potentiel des approches décentralisées ou dites « hors-réseaux » fera également l'objet d'une attention particulière. Développés par des acteurs privés et associatifs selon des logiques marchandes, ces modèles apportent des solutions pour satisfaire la demande mais peuvent poser des questions d'égalité et d'équité, d'équilibre économique-financier ou encore d'externalités environnementales négatives. L'AFD cherchera également à capitaliser sur le sujet des dispositifs sociaux comme le subventionnement des branchements.



## **3. PLAN D'ACTIONS – CADRE DE REDEVABILITÉ 2020-2025**

## 3.1. Principes et calendrier

Secteur pionnier en matière de redevabilité, l'action de l'AFD en matière d'eau et d'assainissement fait l'objet d'un bilan annuel public depuis 2013 après des exercices pilotes dès 2010. Ces efforts seront poursuivis avec la réalisation d'un bilan annuel des engagements et des projets en cours de mise en œuvre. Ce bilan fera le suivi des indicateurs de moyens financiers alloués et de leur répartition thématique et géographique, des indicateurs de résultats escomptés et effectifs et de la contribution transversale de l'action eau et assainissement de l'AFD à l'atteinte des ODD. Ces

indicateurs seront déclinés au niveau de chaque nouveau projet et leur suivi sera intégré dans les dispositifs de supervision opérationnels.

Un bilan à mi-parcours (2020-2022) sera produit afin de mesurer l'atteinte des objectifs, de capitaliser et définir le cas échéant des réorientations ou ajustements. Un rapport d'achèvement sera réalisé à l'issue de la période à des fins de redevabilité, de capitalisation et de prospective.

## 3.2. Cadrage des activités

L'AFD se propose de suivre (i) la contribution du secteur aux différentes thématiques transversales portées par le POS de l'AFD et (ii) de se donner une boussole pour suivre

les orientations stratégiques sectorielles proposées par ce document. Deux grands types d'indicateurs feront l'objet d'un suivi :

### INDICATEURS DE RÉSULTATS

Indicateurs	Sources	Références aux axes d'intervention			Cadrage stratégique AFD	Cadrage ODD
		1	2	3		
		<b>Axes</b>				
<b>Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité*</b>	Base de données AFD : Indicateurs agréageables					ODD 6.1
<i>Dont le nombre d'élèves et/ou de patients</i>	Base de données AFD : Indicateurs agréageables				100 % lien social	ODD 6.1 ODD 3 - ODD 4
<b>Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable*</b>	Base de données AFD : Indicateurs agréageables					ODD 6.1 ODD 1
<i>Dont le nombre d'élèves et/ou de patients</i>	Base de données AFD : Indicateurs agréageables				100 % lien social	ODD 3 - ODD 4
<b>Capacité de production d'eau potable financée (m<sup>3</sup>/jour)</b>	Base de données AFD : Indicateurs agréageables					ODD 6.1

Indicateurs	Sources	Références aux axes d'intervention			Cadrage stratégique AFD	Cadrage ODD
		Axes				
		1	2	3		
Économies d'eau potable (m <sup>3</sup> /an)	Base de données AFD : Indicateurs agrégeables				100 % climat	ODD 6.4
Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité*	Base de données AFD : Indicateurs agrégeables					ODD 6.2 et 6.3
<i>Dont le nombre d'élèves et/ou de patients</i>	Base de données AFD : Indicateurs agrégeables				100% lien social	ODD 6.2, 6.3 et 6.6 ODD 3 - ODD 4
Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement*	Base de données AFD : Indicateurs agrégeables					ODD 6.2 ODD 1
<i>Dont le nombre d'élèves et/ou de patients</i>	Base de données AFD : Indicateurs agrégeables				100% lien social	ODD 6.2 ODD 3 - ODD 4
Capacité de traitement des eaux usées financée	Base de données AFD : Indicateurs agrégeables				Transition territoriale Biodiversité	ODD 6.3 et 6.6
Nombre de personnes sensibilisées à l'hygiène et au bon usage de l'eau	Base de données AFD : Indicateurs agrégeable				100 % lien social	ODD 6.2
Nombre de bénéficiaires totaux du projet en zone crise et/ou fragile	Base de données AFD : Meta Indicateur POS				3D	ODD 6.1 et 6.2 ODD 16
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (TeqCO <sub>2</sub> )	Base de données AFD : Meta Indicateur POS				100 % climat	ODD 13
Nombre de personnes dont la résilience climatique est accrue par le projet	Base de données AFD : Meta Indicateur POS				100 % climat	ODD 13
Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels appliquée aux aménagements/équipements de gestion (prévention/réduction) du risque d'inondations (i.e. drainages, noues infiltrantes, stockage sous chaussée, digues, barrages écrêteurs de crues, vannes, stations de pompage, etc.) et aux aménagements de prévision des inondations	Base de données AFD : Indicateurs agrégeables				100 % climat	ODD 13

\* Ces indicateurs sont alignés sur la méthodologie de calcul de suivi des ODD définie par le Joint Monitoring Programme de l'OMS et l'UNICEF.

## INDICATEURS DE MOYENS

Indicateurs de production financière	Sources	Cad战略ique AFD
<b>Montant des engagements</b> <i>Cible : entre 1 et 1,2 Md€ en moyenne annuelle sur la période sous réserve du maintien du niveau d'activité du Groupe AFD entre 12 et 14 Mds€</i>	Base de données AFD	
<b>Montants des subventions</b>	Base de données AFD	
<b>Montants des subventions dans les 19 Pays Pauvres Prioritaires (CICID 2018)</b> <b>Montant des prêts non souverains (dont Proparco)</b>	Base de données AFD	Non souverain
<b>Montant des versements et signature</b>	Base de données AFD	
<b>Montant des décaissements</b>	Base de données AFD	

Autres indicateurs de moyens	Sources	Références aux axes d'intervention			Cad战略ique AFD	Cad战略ique ODD
		1	2	3		
		<b>Axes</b>				
<b>Montant des engagements consacrés à l'assainissement à horizon 2025</b> <i>Cible : 40 % des engagements</i>	Code CAD 14022 : Assainissement – Systèmes à grande échelle Codes CAD 14032 : Assainissement – Dispositifs de bases				Transition territoriale Biodiversité	ODD 6.2, 6.3 et 6.6
<b>Nombre de projets comportant des actions relatives à la gouvernance</b> <i>Cible : 90 %</i>	Code CAD 14010 : Politique et gestion administrative secteur Code CAD 14081 : Education et formation dans la distribution d'eau et d'assainissement Base de données AFD					ODD 6.a
<b>Montant des engagements en Afrique</b> <i>Cible : au moins 30 %</i>	Base de données AFD					
<b>Montant des engagements consacrés aux territoires urbains (y compris villes secondaires, périurbain, quartiers précaires) et territoires ruraux</b>	Base de données AFD				Transition territoriale	
<b>Engagements (en nombre de projets) incluant des dispositifs sociaux</b>	Base de données AFD (subventionnement de branchement, latrines et équipement, appui à une tarification progressive, etc.)				100 % lien social	ODD 1 ODD 10

Autres indicateurs de moyens	Sources	Références aux axes d'intervention			Cadrage stratégique AFD	Cadrage ODD
		Axes				
		1	2	3		
Montant des engagements avec un co-bénéfice égalité femmes/hommes Engagements (en nombre de projets) CAD 2 Genre <i>Cible : 55 % des engagements annuels CAD 1 ou 2 Genre</i>	Marqueur CAD Genre				100 % lien social	ODD 5 ODD 6.1 et 6.2
Montant des engagements eau et assainissement MINKA	Base de données AFD				3D	ODD 16
Montant des engagements consacrés à la GIRE	Code CAD 14040 : Aménagement de bassins fluviaux : Code CAD 14015 : Préservation des ressources en eau				Transition territoriale Biodiversité 100 % climat	ODD 6.5
Montant des engagements consacrés à la gestion des inondations	Code CAD 43060 : Réduction de risque de catastrophe				Transition territoriale 100 % climat	ODD 11
Engagements (en nombre de projets) comprenant des SFN	Base de données AFD				Transition territoriale Biodiversité 100 % climat	ODD 6.6 ODD 13
Engagements (en nombre de projets) REUT et économies circulaires	Base de données AFD				Transition territoriale 100 % climat	ODD 6.4
Montant des engagements à co-bénéfice climat <i>Cible : 75 %</i>	Base de données AFD				100 % climat	ODD 13
Montant des engagements à co-bénéfice biodiversité <i>Cible : 20 %</i>	Base de données AFD				Transition territoriale Biodiversité	ODD 6.6 ODD 14 ODD 15
Montant des engagements convergence climat-biodiversité	Base de données AFD				Transition territoriale	ODD 6.6 ODD 14 ODD 15
Engagements (en nombre de projets) avec une composante sensibilisation	Code CAD 12261 : Education sanitaire Base de données AFD					ODD 6.b
Engagements (en nombre de projets) avec une approche de participation citoyenne	Base de données AFD				100 % lien social	ODD 6.b
Engagements (en montant) en co-financement	Base de données AFD				Réflexe partenarial	ODD 6.a ODD 17

La production de connaissance et les partenariats seront suivis annuellement à travers un bilan qualitatif.

## 3.3. Communication

L'AFD s'attachera à faire connaître et partager de manière systématique ses contributions et son savoir-faire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle s'efforcera de mieux faire connaître ses modalités et son spectre d'intervention à ses partenaires et au grand public en :

- alimentant son site web et ses réseaux sociaux ;
- participant à la réalisation de supports de communication (films documentaires, infographies, etc.) sur ses actions ;
- réalisant des publications ;
- organisant des conférences et événements relatifs au domaine de l'eau et de l'assainissement.



# **ANNEXES**

# Annexe 1. L'ODD dédié à l'eau et à l'assainissement

L'objectif 6 vise à « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » et se décompose autour de 8 cibles.

**Cible 6.1**

## Accès à l'eau potable

« D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. »

**Cible 6.2**

## Accès aux services d'assainissement et d'hygiène

« D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. »

**Cible 6.3**

## Qualité de l'eau

« D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau »

**Cible 6.4**

## Gestion durable des ressources en eau

« D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau. »

**Cible 6.5**

## Gestion intégrée des ressources

« D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. »

**Cible 6.6**

## Protection et restauration des écosystèmes

« D'ici à 2030, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. »

**Cible 6.a**

## Coopération et renforcement des capacités

« D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation. »

**Cible 6.b**

## Gestion collective de l'eau

« Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. »

# Annexe 2. L'eau dans les 17 ODD



- ODD 1** Prioriser les besoins d'eau et d'assainissement des plus pauvres

**ODD 2** Arrêter la malnutrition grâce à l'assainissement, une eau de qualité et des bonnes pratiques d'hygiène

**ODD 3** Améliorer la santé par une eau, un assainissement et une hygiène améliorés

**ODD 4** Augmenter la présence à l'école en fournissant de l'eau, de l'assainissement et l'hygiène dans les écoles

**ODD 5** Améliorer le travail et les opportunités éducatives pour les femmes et les filles en réduisant le temps passé à la collecte de l'eau

**ODD 7** Produire une énergie durable en utilisant l'eau et les boues fécales

**ODD 8** Protéger les employés en fournissant de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène sur leurs lieux de travail

**ODD 9** Encourager l'innovation pour permettre des usages efficaces de l'eau

**ODD 10** Réduire les inégalités dans la santé, l'éducation et le travail en fournissant un accès universel à l'eau et à l'assainissement
- ODD 11** Promouvoir des environnements plus propres en améliorant les infrastructures d'eau et d'assainissement

**ODD 12** Encourager une meilleure gestion et consommation des ressources en eau

**ODD 13** Gérer l'eau de façon responsable pour limiter les risques d'inondation et de sécheresse

**ODD 14** Prévenir la pollution des milieux aquatiques

**ODD 15** Protéger la vie sur Terre et l'eau qui la permet

**ODD 16** Construire des institutions fortes et transparentes, promouvant la paix à travers un accès juste et équitable à l'eau et à l'assainissement

**ODD 17** Mobiliser les partenaires pour qu'ils s'engagent dans des processus responsables pour l'accès universel à l'eau

# Annexe 3. Les outils financiers de l'AFD

Le Groupe AFD dispose d'un large panel d'outils financiers pour s'adapter à chaque contexte, en fonction de la zone géographique, du sous-secteur d'intervention, de la nature du projet et du niveau de maturité sectorielle.

Ces outils sont des subventions (AFD ou déléguées par des tiers), des prêts souverains (plus ou moins bonifiés en fonction des zones géographiques), des prêts non souverains (AFD ou Proparco, bonifiés ou non, octroyés

à des opérateurs publics ou privés, des banques publiques ou privées et des collectivités locales), des garanties (de portefeuille, de paiement public), des prises de participation (Proparco). À cela s'ajoute la mobilisation d'Expertise France.

La grille suivante donne des indications sur les outils les plus adaptés en fonction du contexte d'intervention :

CAPACITÉ FINANCIÈRE DES PAYS / MATURITÉ SECTORIELLE	NATURE DU PROJET					
	Études – Expertise – Assistance technique	Infrastructures				
		Eau		Assainissement		Inondations
		Urbain	Rural	Collectif	Autonome	
<b>Faible</b>	Subventions Expertise France	Subventions	Subventions	Subventions	Subventions	Subventions
<b>Moyenne</b>	Subventions Expertise France Prêts souverains	Prêts souverains	Subventions	Prêts souverains	Subventions Prêts souverains	Subventions Prêts souverains
<b>Forte</b>	Subventions Expertise France Prêts souverains Prêts non souverains	Prêts souverains Prêts non souverains (opérateurs et banques) Garanties Prises de participation	Prêts souverains	Prêts souverains Prêts non souverains (opérateurs et banques) Garanties Prises de participation	Subventions Prêts souverains Prêts non souverains (banques) Garanties	Subventions Prêts souverains Prêts non souverains (collectivités et banques) Garanties

## Qu'est-ce que l'AFD ?

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

.....

# Pour un Monde En Commun

.....



Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax: +33 1 44 87 99 39  
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)